

Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle

*(adoptée par le Comité des Ministres le 22 février 2017,
lors de la 1278^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres et que ce but peut être poursuivi, en particulier, par l'adoption d'une action commune en matière de culture et de patrimoine culturel ;

Rappelant le rôle de pionnier joué par le Conseil de l'Europe dans le domaine du patrimoine culturel, et notamment l'Année européenne du patrimoine architectural organisée en 1975 et conclue par la Charte européenne du patrimoine architectural (Charte d'Amsterdam), qui a permis une prise de conscience croissante au niveau européen de l'importance de cet héritage et l'adoption de politiques intégrées en matière de patrimoine dans l'ensemble des Etats membres ;

Considérant l'apport irremplaçable des réflexions faites par les experts en matière de patrimoine et traduites dans plusieurs conventions dont les Etats membres du Conseil de l'Europe assument la mise en œuvre et le suivi, en coopération avec les acteurs concernés, telles que :

- la Convention culturelle européenne (STE n° 18), signée à Paris le 19 décembre 1954 ;
- la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (STE n° 121), signée à Grenade le 3 octobre 1985 ;
- la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (STE n° 143), signée à La Valette le 16 janvier 1992 ;
- la Convention européenne du paysage (STE n° 176), signée à Florence le 20 octobre 2000 ;
- la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199), signée à Faro le 27 octobre 2005 ;

Soulignant l'apport de ces conventions pour la création d'un cadre de référence de base pour les politiques nationales dans le domaine du patrimoine culturel ;

Convaincu que la protection, la conservation, la promotion et la mise en valeur du patrimoine culturel contribuent à l'édification de sociétés plus solidaires et plus justes, établies sur les principes qui fondent l'héritage commun des peuples européens ;

Convaincu que les politiques du patrimoine contribuent à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des Européens, et qu'elles jouent un rôle significatif dans le renforcement du tissu social et le progrès économique ;

Soulignant que la gestion du patrimoine culturel dans le plein respect des principes de la démocratie et des droits de l'homme est un défi que toutes les sociétés européennes, voire du monde entier, doivent relever, et qu'une approche européenne peut contribuer à renforcer la cohérence et l'efficacité des mesures à adopter à l'échelle de chaque Etat membre ;

Résolu à donner une suite à la Déclaration de Namur, adoptée lors de la 6^e conférence du Conseil de l'Europe des ministres européens responsables du patrimoine culturel (Namur, 23-24 avril 2015) ;

Rappelant la déclaration finale de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture (Moscou, avril 2013), qui a confirmé le rôle du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation pan-européenne remarquable dans le domaine de la culture ;

Conscient de la contribution majeure d'autres organisations internationales – notamment l'UNESCO à la protection, la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, et se félicitant de l'initiative de la Commission européenne¹ de faire de 2018 l'Année européenne du patrimoine culturel ;

Considérant que le patrimoine culturel est un pilier essentiel de la culture, et que ces deux domaines sont confrontés à des enjeux communs ;

Considérant que les ressources budgétaires et humaines, à l'échelle de l'Europe et à celle de certains Etats, sont de plus en plus insuffisantes pour assurer la conservation et la restauration du patrimoine européen afin de pouvoir le transmettre en héritage aux générations futures ;

Vu la Stratégie pour le patrimoine culturel européen au XXI^e siècle élaborée par le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) à partir des conclusions des ministres européens responsables du patrimoine culturel, reconnaissant sa pertinence et son intérêt pour l'ensemble des Etats membres ainsi que pour les Etats non membres, parties à la Convention culturelle européenne ;

Notant que l'un des éléments clés qui caractérisent cette stratégie est le partage des pratiques et des expériences concrètes entre les Etats membres, susceptibles de leur permettre de s'inspirer les uns des autres, afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie,

1. Recommande aux gouvernements des Etats membres :

i. de faire leur et de mettre en œuvre – selon les modalités correspondant aux dispositions légales et aux pratiques nationales applicables – la stratégie jointe en annexe à la présente recommandation, aux niveaux de gouvernance appropriés ;

ii. de porter largement la stratégie à la connaissance des acteurs aussi bien gouvernementaux que non-gouvernementaux, des collectivités régionales et locales, des professionnels, des associations locales et de la société civile, et de stimuler leur contribution active en vue de favoriser la mise en œuvre effective de la stratégie et la réalisation de ses objectifs ;

iii. de s'inspirer, le cas échéant, des exemples de bonnes pratiques recueillies et mises à jour dans le cadre du système HEREIN ;

iv. d'assurer le suivi du processus d'évaluation qui fait partie intégrante de la stratégie et de sa mise en œuvre ;

2. Invite les Etats parties à la Convention culturelle européenne, non membres du Conseil de l'Europe, à utiliser la stratégie comme document de référence et à lui donner suite, conformément à l'ordre juridique et aux pratiques qui leur sont propres ;

3. Se félicite de l'initiative de la Commission européenne de faire de 2018 l'Année européenne du patrimoine culturel et encourage les synergies avec la mise en œuvre de la présente Stratégie.

¹ Le cas échéant, ce paragraphe pourrait être modifié comme suit : se félicitant de la décision du Conseil et du Parlement européen de faire de 2018 l'Année européenne du patrimoine culturel.

Annexe à la Recommandation CM/Rec(2017)1

AVANT-PROPOS

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle s'inscrit dans le cadre de l'évolution du concept de patrimoine qui prend sa source au cœur de l'histoire de l'Europe, en particulier aux XVIII^e et XIX^e siècles. Il convient de rappeler ici quelques jalons marquants de l'histoire complexe de cette notion et des politiques patrimoniales qui révèlent des tendances communes mais aussi de nettes différences selon les divers pays d'Europe, dues aux particularités de chaque Etat et à ses relations avec le patrimoine et l'Histoire.

Héritière des valeurs de l'Antiquité remises au goût du jour et redécouvertes à la Renaissance et au siècle des Lumières, notamment par la tradition romaine et pontificale, la protection du patrimoine intègre les sphères publique, religieuse et privée avec le souci de conserver et de transmettre des objets, des rituels et des reliques des ancêtres aux générations futures. Dès le XVII^e siècle, des érudits – les « antiquaires » – constituent à travers l'Europe des collections d'objets de toutes sortes, créent les premiers musées et fondent des sociétés savantes. Certains pays, comme la Suède, se dotent d'instructions officielles dès cette époque. La Révolution française, avec ses mesures contradictoires – destructrices et conservatrices –, et ses bouleversements, y compris certains saccages consécutifs à la nationalisation des biens, marque un tournant.

Les intellectuels s'emparent du sujet. Ainsi en 1799, Goethe soutient le concept de l'appropriation collective du patrimoine et sa protection : « Tous les chefs-d'œuvre appartiennent comme tels à l'univers de l'humanité cultivée et leur possession est liée au devoir de se préoccuper de leur conservation »². Dans son pamphlet « Guerre aux démolisseurs », Victor Hugo déclare en 1825 : « Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde: c'est donc dépasser son droit que le détruire »³. Fruits des Lumières, les musées d'art, de sciences et de techniques s'ouvrent au public dans un certain nombre de pays. En France, cette institutionnalisation se développe à la faveur de la nationalisation des biens et dans un objectif d'éducation nationale.

Au XIX^e siècle, dans l'Europe fragmentée en nations opposées, les mouvements nationalistes puis le « printemps des peuples » en 1848, tentent de justifier et de renforcer l'existence des Etats, dont certains sont naissants et d'autres menacés. On puise dans le passé pour se conférer une identité propre. Progressivement, on passe du monument (du latin *monumentum*, ce qui rappelle le souvenir, dérivé de *monere*, qui rappelle le souvenir d'un homme ou d'un événement) au monument à valeur historique et artistique. Partout en Europe, émergent les fondements d'une politique nationale en faveur du patrimoine. Des inventaires sont prescrits, puis des lois encadrent progressivement la protection, la conservation et la valorisation.

Au début du XX^e siècle, l'Autrichien Aloïs Riegl propose une typologie des monuments selon une série de valeurs qu'il leur affecte. Il insiste sur les notions de protection, de conservation et de restauration. Ces principes vont être adoptés par toutes les législations nationales en Europe, dont sont héritiers les Etats membres du Conseil de l'Europe.

En 1931, le 1^{er} Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques, réunis à Athènes, aboutit à une charte fondatrice : la Charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques. La Charte d'Athènes affirme des principes déjà énoncés par Riegl. Elle recommande que l'occupation des monuments respecte leur caractère historique ou artistique –, et la mise en valeur du monument et de ses abords. Elle insiste également sur l'importance de la collaboration entre conservateurs, architectes et scientifiques, et appelle enfin de ses vœux la coopération internationale, une première dans le domaine du « patrimoine artistique et archéologique ». Le contexte particulier de l'après-guerre et les grands travaux menés par l'UNESCO pour la préservation de sites emblématiques dans le monde pousseront ces mêmes spécialistes et leurs héritiers lors du 2^e Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques qui s'est tenu à Venise en 1964 à créer, sur proposition de l'UNESCO, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), et à adopter 13 résolutions, la première étant la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, plus connue sous le nom de Charte de Venise.

Dans les années 1970, le terme de « patrimoine culturel » se substitue à celui de monument historique, désormais réservé au corpus des biens juridiquement protégés. Cette opération, qui annonce un élargissement significatif de la notion, se produit dans un contexte socio-économique, politique et culturel qui coïncide avec le choc pétrolier de 1973 et de profondes mutations des modes de vie. La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO, 1972), puis l'Année européenne du patrimoine architectural « Un avenir pour notre passé » (Conseil de l'Europe, 1975), marquent cette évolution. La chute du mur de Berlin en 1989 fait bouger les frontières et crée de nouveaux espaces partagés.

² Goethe J. W. (von) (1799), *Propyläen. Eine periodische Schrift*, Tübingen, quoted in Swenson A. (2013), *The rise of heritage. Preserving the past in France, Germany and England, 1789-1914*, Cambridge University Press, p. 278.

³ Hugo V, Sur la destruction des monuments en France (1825), dans : Guerre aux Démolisseurs, *Revue des deux mondes*, tome 5 (1832), pages 607-622.

Fort de son expérience résultant d'un acquis de quarante années de réflexion et d'échanges entre experts et représentants politiques, le Conseil de l'Europe a élaboré et mis en œuvre, après leur adoption, plusieurs conventions fondatrices qui ont été transposées dans les législations nationales de pays européens en créant les fondements d'une grande Europe du patrimoine :

- Convention culturelle européenne (STE n° 18, Paris, 1954) ;
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (STE n° 121, Grenade, 1985) ;
- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STE n° 143, La Valette, 1992) (révisée) ;
- Convention européenne du paysage (STE n° 176, Florence, 2000) ;
- Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199, Faro, 2005).

Ces conventions font toutes références et sont complétées par un éventail de déclarations, de recommandations et de résolutions⁴.

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle est l'héritière de toute cette tradition de réflexion, de partage et de coopération qui s'est renforcée ces quarante dernières années. Les questions qui mobilisent en ce début de XXI^e siècle ne sont plus : « pourquoi » ou « comment » conserver, restaurer et valoriser le patrimoine. La question est désormais : « pour qui devons-nous le faire ? » C'est bien là le sens de la Convention-cadre de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société qui sous-tend l'ensemble de la démarche de la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle.

I. CADRE GENERAL

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle plonge ses racines dans les nombreuses réalisations du Conseil de l'Europe qui ont contribué, depuis l'adoption de la Convention culturelle européenne, à façonner les politiques patrimoniales de la plupart des pays européens et la coopération qui s'établit entre eux. Elle puise également dans les travaux menés par l'UNESCO et l'Union européenne, et dans le cadre des réflexions des organisations internationales non gouvernementales et des réseaux centrés sur le patrimoine qui ont été associés à la présente stratégie.

L'intérêt pour le patrimoine culturel à l'échelle européenne et internationale remonte à la fin du XIX^e siècle et poursuit son évolution. Il se manifeste dans les textes fondateurs et notamment dans les Conventions de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre (1899, 1907), la Convention sur la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé (1954), ainsi que dans les Chartes d'Athènes (1931) et de Venise (1964) sur la conservation et la restauration des monuments. Les conventions les plus récentes sont la Convention de l'UNESCO (2003) pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la Convention de l'UNESCO (2005) sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine pour la société (2005) qui insiste sur la participation renforcée des citoyens et sur la capacité des communautés locales, des citoyens et de la société civile à reconnaître comme patrimoine ce qui fait sens pour eux, à le respecter, le conserver, le transmettre et l'enrichir.

Cependant, notre continent a connu depuis des évolutions qui constituent autant de défis pour le « vivre ensemble » et le respect des principes sur lesquels est fondée la démocratie, qui est le patrimoine commun des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Les changements démographiques et climatiques, le développement d'un tourisme de masse à l'échelle planétaire, la multiplication des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, la tentation du repli communautaire, les clivages intergénérationnels, la crise économique et l'apparition de formes de contestation ou d'atteintes graves aux valeurs de liberté, de tolérance et de démocratie sur lesquelles se fondent nos sociétés : tous ces défis appellent des réponses cohérentes, globales et mobilisatrices.

Le patrimoine culturel, dans toutes ses composantes matérielles et immatérielles, est un facteur essentiel pour la refondation de nos sociétés sur la base du dialogue des cultures, du respect des identités et des diversités, et du sentiment d'appartenance à une communauté de valeurs. Le patrimoine culturel peut jouer un rôle essentiel comme ressource pour la construction, la négociation et l'affirmation des identités.

Le patrimoine culturel est également un puissant facteur de développement social et économique, par les activités qu'il génère et les politiques qui le soutiennent. Il peut contribuer aux objectifs d'autres secteurs. Il constitue une ressource inestimable en matière d'éducation, d'emploi, de tourisme et de développement durable.

⁴ Disponible à l'adresse : www.herein-system.eu/fr/conseil-de-l-europe.

Il est urgent de replacer les politiques du patrimoine culturel au cœur d'une approche intégrée qui vise la conservation, la protection et la valorisation du patrimoine par l'ensemble de la société, tant par les instances nationales que par les communautés qui en sont les détentrices, afin que tous, du plus proche au plus éloigné, puissent l'apprécier et s'en sentir responsable.

Ce défi ne peut pas être relevé isolément par chaque Etat. Il importe que les efforts de chacun soient relayés, soutenus et amplifiés par les autres, au moyen d'une prise de conscience commune et d'efforts concordants et cohérents. C'est l'ambition de cette stratégie pour le XXI^e siècle.

II. PORTEE

La Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle développe une approche inclusive et implique non seulement les administrations publiques locales, régionales, nationales et européennes, mais également tous les acteurs du patrimoine, y compris les professionnels, les organisations (internationales) non gouvernementales, le secteur associatif et la société civile.

Elle promeut une bonne gouvernance⁵ fondée sur une gestion participative qui engage notamment les niveaux national, régional et local. Ce sont effectivement les collectivités locales qui sont en relation directe avec leur patrimoine et qui en assurent la gestion au quotidien. C'est donc à ce niveau que les citoyens doivent être davantage mobilisés et sollicités pour la mise en œuvre de cette stratégie, dans le cadre de l'action publique et en coopération plus étroite avec le travail mené par les professionnels et les services publics concernés.

La notion de patrimoine culturel a fortement évolué au cours des dernières décennies et sa place continue de varier selon la société dans laquelle elle se trouve. Les clivages habituels s'effacent pour faire place à une approche holistique : le patrimoine culturel qui intègre une dimension immatérielle, les savoir-faire et savoir-être, est indissociable de son contexte, de son environnement naturel et culturel. De nouveaux rapports s'instaurent entre le patrimoine culturel et la création contemporaine, en donnant davantage place à la créativité et à l'innovation.

S'inspirant de la Convention-cadre de Faro, la reconnaissance du patrimoine se conçoit comme une responsabilité partagée : le patrimoine ne se limite plus aux éléments reconnus officiellement comme tels par les autorités – le patrimoine protégé – mais il inclut des éléments reconnus comme patrimoine par les populations et les collectivités locales. Cette évolution induit de nouveaux modes de gestion plus participatifs et plus collaboratifs.

Le patrimoine est un bien commun non renouvelable dont la conservation, la protection, la restauration et la valorisation sont de la responsabilité de la société dans son ensemble, y compris ses cadres politiques, juridiques et administratifs. Il convient dès lors de définir les rôles de chacun et de donner aux citoyens en particulier les moyens d'assumer leurs responsabilités. Le travail de sensibilisation, de recherche et de formation est donc essentiel. La formation est nécessaire pour maintenir et transmettre les savoirs et savoir-faire européens, qui constituent en eux-mêmes un patrimoine sur lequel capitaliser. Cette approche doit s'appuyer sur le dialogue entre l'Etat, la population et les professionnels, dans un souci d'enrichissement mutuel.

Le patrimoine est une composante caractéristique de l'Europe et sa connaissance appelle des recherches interdisciplinaires. Unique par sa richesse et sa diversité, il constitue un élément important de son identité et de l'attractivité du continent. Il témoigne des échanges politiques, culturels, artistiques, scientifiques, spirituels, philosophiques et commerciaux qui ont construit notre identité européenne. Il permet donc une meilleure compréhension de soi et de l'autre.

⁵ La bonne gouvernance est un concept qui inspire la conduite des politiques publiques et la manière dont les personnes qui occupent des fonctions publiques s'acquittent de leurs tâches. Elle inclut notamment les principes suivants (se référer à la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local, adoptée par le Comité des Ministres le 8 mars 2008) : la tenue d'élections équitables et libres, le respect de la diversité, la transparence et le comportement éthique, la responsabilité, l'ouverture et la participation à la gestion des affaires publiques, la durabilité et une vision à long terme, l'utilisation saine et responsable des fonds publics, etc. La « gestion participative » désigne ici le fait d'être attentif aux besoins et aux attentes des diverses parties concernées, la volonté des détenteurs d'une autorité publique de les écouter et de répondre à leurs attentes et questions, et la mise en œuvre des politiques publiques dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et d'appropriation commune.

III. BUTS ET OBJECTIFS

La stratégie se fonde sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'ouverture et le dialogue, l'égalité de toutes les personnes, le respect mutuel et la prise en compte des diversités. Elle vise à encourager et à faciliter la mise en œuvre des conventions patrimoniales. Elle prône une approche partagée et fédératrice du patrimoine culturel et de sa gestion, en s'appuyant sur un cadre légal efficace pour assurer la « conservation intégrée du patrimoine » au sens de la Résolution Res(76)28 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires aux exigences de la conservation intégrée du patrimoine architectural, en veillant à associer les principaux acteurs, institutionnels ou non, les représentants des professionnels et de la société civile, aux niveaux local, national, européen et international.

Elle tend à créer une synergie entre les politiques et les outils existants, à les améliorer ou à les compléter, selon le cas, sur la base notamment des instruments juridiques en vigueur aux niveaux international et européen. En outre, elle met en valeur les expériences et les acquis des pays européens, les diffuse et les partage grâce au système HEREIN, le réseau européen d'information sur le patrimoine culturel.

Elle a pour objectif de contribuer à l'édification de sociétés pacifiées, conscientes de leur diversité et de la richesse qui en résulte, attractives sur le plan de l'emploi et du développement économique, jouissant d'une haute qualité de vie et d'un cadre de vie de qualité.

IV. TROIS COMPOSANTES PRIORITAIRES ET QUATRE INTERFACES (ESPACES DE CONVERGENCE)

La stratégie s'articule autour de trois composantes :

1. La « composante sociale » mobilise les atouts du patrimoine pour la promotion de la diversité, l'autonomisation des communautés du patrimoine et la gouvernance participative.
2. La « composante du développement territorial et économique » vise à renforcer la contribution du patrimoine au développement durable, en se fondant sur les ressources locales, le tourisme et l'emploi.
3. La « composante de la connaissance et de l'éducation » rencontre les enjeux de l'éducation, de la recherche et de la formation tout au long de la vie, grâce au patrimoine, au moyen de la création de centres de connaissances du patrimoine et de formation aux métiers du patrimoine, au moyen de programmes d'enseignement, de formation et de recherche adaptés.

Ces composantes évoluent dans quatre espaces de convergence : entre composante sociale et composante du développement territorial et économique, entre composante du développement territorial et économique et composante de la connaissance et de l'éducation, entre composante de la connaissance et de l'éducation et composante sociale, et, enfin, entre les trois composantes.

La cohérence et la spécificité de la présente stratégie résultent de l'équilibre entre les différentes composantes et entre leurs espaces de convergence.

V. ENGAGEMENTS

La stratégie est proposée aux Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux autres Etats européens parties à la Convention culturelle européenne⁶. Ils sont fortement encouragés à s'y conformer selon leurs ordres constitutionnels respectifs et à prendre les mesures appropriées pour en atteindre les objectifs.

Ces mesures peuvent bien entendu déjà exister, mais de nouvelles initiatives peuvent apparaître comme nécessaires. Les Etats s'engagent de bonne foi à faire le nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations de cette stratégie, ainsi qu'à se prêter mutuellement assistance, sous la forme d'échanges d'expériences, de savoir-faire, de recherches et de bonnes pratiques.

De nombreux exemples de bonnes pratiques sont d'ores et déjà proposés dans le cadre du système HEREIN. Les Etats sont invités à s'y référer et à alimenter HEREIN en nouvelles pratiques correspondant à la stratégie. La contribution des collectivités locales et des acteurs de terrain, des associations, des professionnels et de la société civile est sollicitée et sera mise en valeur, en coopération avec les coordinateurs nationaux de HEREIN.

⁶ Cette stratégie est proposée aux Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux autres Parties à la Convention culturelle européenne en vertu de la Recommandation Rec(2017)... du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dont elle est partie intégrante.

VI. CONTENU ET MISE EN ŒUVRE

Chaque composante est articulée en une série de défis dont certains induisent une transversalité avec l'une ou les deux autres composantes. Pour répondre à ces défis, des recommandations sont définies. Il appartient à chaque Etat de les mettre en œuvre en fonction de ses priorités, de ses moyens et de ses ressources. Chaque recommandation est déclinée en pistes d'action sous forme de suggestions et illustrées à titre d'exemple par des actions déjà menées dans certains Etats (voir annexe B pour davantage d'exemples).

VI.I COMPOSANTE « SOCIALE » (S)

La « composante sociale » (S) porte sur les relations du patrimoine avec les sociétés, la citoyenneté, la transmission et le partage des valeurs démocratiques par des méthodes de gouvernance participative et la bonne gouvernance au moyen d'une gestion participative.

Défis

- S1. Vivre en paix
- S2. Améliorer la qualité de vie
- S3. Contribuer au bien-être et à la bonne santé des individus
- S4. Préserver la mémoire collective
- S5. Établir une bonne gouvernance
- S6. Favoriser la gestion participative
- S7. Optimiser la mise en œuvre des conventions
- S8. Favoriser une approche inclusive du patrimoine

Recommandations

Recommandation S1

Mieux impliquer les citoyens et les collectivités locales dans la valorisation de leur patrimoine au quotidien

Le patrimoine de proximité, dans sa diversité d'expressions, matérielles et immatérielles, concerne directement les citoyens, de tous âges, anciennement ou nouvellement établis, car il fait partie de leur environnement quotidien. L'implication individuelle ou collective des citoyens est l'aboutissement d'un processus qui va de la sensibilisation à la participation active à des projets d'identification, d'interprétation, d'étude et de valorisation portés par des associations et des collectivités locales. Cette démarche participative en faveur du patrimoine s'appuie sur des vecteurs et des supports variés, du plus traditionnel au plus innovant. Elle requiert une meilleure connaissance de la demande sociale et contribue plus largement à la démocratie participative.

Défis concernés	S2	S4	S6	S8			
<i>Interfaces</i>	<i>D1</i>	<i>D3</i>	<i>C1</i>	<i>C3</i>			

Pistes d'action

- Organiser des visites de découverte animées par des habitants et des professionnels du patrimoine : quartiers, villages, villes, ateliers d'artisan, musées, bibliothèques, etc.
- Favoriser les manifestations d'artisans locaux visant à faire découvrir et à promouvoir des savoirs et savoir-faire locaux
- Organiser des manifestations intégrant l'utilisation du patrimoine vernaculaire : four à pain, moulin à huile, machines à vapeur, musées locaux, musique, danse, légendes, traditions, etc.
- Réaliser des enquêtes sur la demande sociale pour identifier les attentes, les centres d'intérêt, les motivations et les freins de la population (jeunes, retraités, nouveaux arrivants, etc.)
- Développer la sensibilisation aux outils numériques en faveur de la valorisation et du partage du patrimoine
- Mettre en place une politique de publications : livrets, brochures, ouvrages scientifiques
- Réaliser des programmes audiovisuels et digitaux associant la population : émissions de télévision, radio, partage de projets sur le net, organisation de concours (presse, etc.) stimulant la participation citoyenne
- Construire des projets participatifs d'identification du patrimoine et d'aménagement intégrant le patrimoine

Public cible : local

Exemple d'action

- « SOS patrimoine » : fiches thématiques de la Fondation rurale de Wallonie, utiles à tout citoyen investi dans la sauvegarde d'un élément du patrimoine (Belgique, Wallonie)
www.frw.be

Recommandation S2**Rendre le patrimoine plus accessible**

L'accessibilité au patrimoine, sur place et à distance, est une valeur ajoutée et une finalité pour notre héritage qui est un bien commun. De plusieurs natures, matérielle et virtuelle, physique et cognitive, elle incite à aborder tous les registres de la perception humaine. Cette quête est indissociable du respect de la diversité du public et des interprétations dans les discours proposés. Elle doit se fonder sur une connaissance fine des publics potentiels et de leurs besoins, et faire preuve d'exigence et de créativité pour accueillir au mieux et élargir le public, et l'impliquer activement. Un large éventail de modalités et de techniques est disponible pour concevoir des expériences patrimoniales et des dispositifs mobilisant aussi bien la présence humaine que la réalité augmentée. Les outils et réseaux numériques – en particulier l'internet – offrent des possibilités inédites pour ouvrir de nouvelles voies d'accès favorisant l'interactivité. Le patrimoine, qui illustre le génie créateur humain tout au long de l'Histoire, est aussi un socle de créativité. L'ouverture du patrimoine facilite l'accès au patrimoine : l'objectif est atteint lorsqu'une relation de familiarité s'instaure dans un groupe humain autour d'un patrimoine partagé.

Défis concernés	S1	S2	S5	S7			
<i>Interfaces</i>	<i>D1</i>	<i>D3</i>	<i>C1</i>	<i>C3</i>			

Pistes d'action

- Réaliser des aménagements visant à améliorer la sécurité des lieux et à permettre, dans la mesure du possible, l'accès aux personnes présentant un handicap moteur ou sensoriel
- Établir des diagnostics et, en fonction de ceux-ci, améliorer la signalisation
- Concevoir des discours et des méthodes de présentation avec une exigence éthique, respectueuse de la diversité des publics et des interprétations du patrimoine
- Introduire des mesures incitatives en faveur de groupes spécifiques (jeunes, public éloigné, etc.)
- Lancer des campagnes de sensibilisation (presse, dont presse enfantine, jeux-concours, etc.)
- Produire des outils de présentation et d'interprétation multilingues
- Proposer des dispositifs de présentation interactifs, ludiques, créatifs
- Initier le visiteur à des lectures plurielles du patrimoine
- Développer des expériences patrimoniales associant diverses expressions culturelles (danse, musique, savoir-faire traditionnel ou innovant, gastronomie, etc.) et sollicitant plusieurs dimensions de l'être humain (sens, émotions, connaissances)
- Produire des programmes audiovisuels
- Encourager la découverte virtuelle, à distance, du patrimoine, en utilisant les technologies de pointe et les réseaux sociaux
- Recueillir et valoriser les récits des citoyens sur le patrimoine
- Promouvoir une approche interdisciplinaire du patrimoine

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

- Activités menées lors des Journées européennes du patrimoine (Europe)
<http://pjp-eu.coe.int/fr/web/ehd-jep>

Recommandation S3

S'appuyer sur le patrimoine pour affirmer et transmettre les valeurs fondamentales de l'Europe et de la société européenne

Dans toute sa richesse et sa diversité, le patrimoine culturel peut contribuer, au-delà des particularités nationales, régionales ou locales, à forger et à développer chez les citoyens européens un sentiment d'appartenance et d'histoire communes, en rapport avec les valeurs européennes essentielles que sont l'humanisme et la démocratie. Le patrimoine culturel nous permet de saisir le rôle joué à travers le temps et l'espace par les influences allochtones (matérielles et immatérielles). Il met en évidence l'importance de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, importés ou exportés, qui se sont développés en Europe au cours de l'Histoire. Le patrimoine culturel peut de surcroît montrer comment ces diverses influences ont contribué et contribuent encore à la construction de la société européenne, de ses caractéristiques et de ses idéaux.

Défis concernés	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
<i>Interfaces</i>	<i>D1</i>	<i>C1</i>	<i>C3</i>	<i>C6</i>				

Pistes d'action

- Valoriser et diffuser les valeurs fondamentales de l'Europe, de la culture et de la société européennes en s'appuyant sur le patrimoine dans ses diverses expressions
- Souligner que la diversité de notre patrimoine culturel est porteuse à la fois d'une dimension européenne et locale
- Identifier et valoriser les influences allochtones matérielles et immatérielles qui ont contribué à l'histoire de la société et de la culture européenne
- Identifier et valoriser les échanges de savoirs et de savoir-faire, importés ou exportés
- Établir des discours et des dispositifs de présentation adaptés à différents publics, visant à montrer que notre héritage et notre diversité culturelle sont des atouts pour l'avenir de l'Europe
- Réaliser des productions écrites, audiovisuelles, numériques, en plusieurs langues, créant des liens avec les autres cultures concernées par un lieu ou un événement déterminés
- Participer aux Journées européennes du patrimoine et autres événements mettant en évidence le lien entre le patrimoine culturel et les valeurs, les idéaux et les principes européens
- Diffuser l'esprit du Label du patrimoine européen afin notamment de créer des résonances avec des exemples de patrimoine culturel régional ou local
- Encourager et promouvoir les capitales européennes de la culture
- Élaborer une histoire collective et interdisciplinaire du patrimoine en Europe

Public cible : local, régional, européen

Exemple d'action

- Prix Europa Nostra et Label du patrimoine européen, Académie de musique F. Liszt (Hongrie)

Recommandation S4

Valoriser le patrimoine comme lieu de rencontre et vecteur de dialogue interculturel, de paix et de tolérance

Les monuments, sites et institutions culturels sont des lieux privilégiés de rencontre et d'échange, dans l'esprit de l'agora antique. En tant que bien commun, le patrimoine renforce la valeur de l'espace public, partagé par les citoyens et les visiteurs. Certains lieux ou monuments requièrent des processus de conciliation pour gérer équitablement les situations où des valeurs contradictoires sont attribuées au même patrimoine par diverses communautés. En ouvrant leur patrimoine et en communiquant leurs connaissances et leur passion, les propriétaires privés contribuent aussi à partager un patrimoine qui stimule la réflexion et suscite le dialogue.

Défis concernés	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
<i>Interfaces</i>	<i>C1</i>	<i>C2</i>	<i>C3</i>					

Pistes d'action

- Rappeler l'histoire et la valeur du lieu dans les espaces et monuments publics afin de préserver, créer ou recréer une continuité de l'agora
- Favoriser les aménagements urbains comprenant le patrimoine culturel pour privilégier l'espace public comme lieu de rencontre

- Soutenir et promouvoir les initiatives publiques et privées utilisant le patrimoine culturel comme lieu de réflexion, d'échange ou de création
- Développer des récits mettant en évidence les valeurs interculturelles présentes dans le patrimoine mobilier, immobilier, immatériel
- Participer au programme des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

- « Une autre histoire ». Parcours interculturel de la pinacothèque de Brera (Italie)
<http://valorizzazione.beniculturali.it/it/notizie/259-brera-unaltra-storia-percorsi-interculturali-nel-museo.html>

Recommandation S5

Promouvoir et évaluer les pratiques et procédures de participation citoyenne

La participation citoyenne, y compris dans le domaine du patrimoine culturel, fait partie du processus démocratique. Elle résulte de la convergence entre une volonté politique et l'esprit citoyen. Elle permet aux personnes de bénéficier du patrimoine tout en reconnaissant leur responsabilité individuelle et collective à son égard. La plupart des pays connaissent des pratiques de participation citoyenne dans le cadre de l'action publique, plus ou moins organisées. Identifier les pratiques et procédures existantes, et leurs champs d'application, et évaluer leur efficacité et leur impact permettent de consolider les acquis et d'orienter les actions à développer pour renforcer la participation citoyenne au profit du patrimoine culturel.

Défis concernés	S1	S3	S5	S6	S7		
<i>Interfaces</i>	<i>D1</i>	<i>D7</i>	<i>C1</i>	<i>C7</i>			

Pistes d'action

- Identifier les freins à la participation citoyenne et proposer des solutions
- Évaluer les pratiques et les dispositifs à l'œuvre en vue de développer la participation citoyenne dans la gouvernance du patrimoine culturel : identification, description, interprétation, promotion
- Adapter les procédures existantes pour améliorer la participation des citoyens sur la base des évaluations
- Mettre en place de nouveaux dispositifs participatifs

Public cible : local, régional, national

Exemple d'action

- Société des amis de Dubrovnik antique (Croatie)
<http://citywallsdubrovnik.hr/drustvo/?lang=en>

Recommandation S6

Créer un cadre approprié permettant aux communautés et aux collectivités locales d'agir au profit de leur patrimoine et de sa gestion

La population doit pouvoir exprimer ses attentes et s'impliquer dans la gestion de son patrimoine. Ainsi se forment des groupes composés de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent maintenir et transmettre aux générations futures, dans le cadre de l'action publique ou en dehors. Il appartient cependant aux autorités de prendre les dispositions permettant l'exercice de ce droit relatif au patrimoine culturel. La mise en place de ce cadre peut dépasser le périmètre de la politique patrimoniale et nécessiter des interventions dans d'autres secteurs publics.

Défis concernés	S1	S2	S4	S5	S6	S7	
<i>Interfaces</i>	<i>C1</i>	<i>C6</i>	<i>D1</i>	<i>D7</i>			

Pistes d'action

- Adapter des législations et procédures existantes pour développer le partenariat entre les divers niveaux de pouvoirs, les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes
- Inciter à la réflexion et au débat public sur les enjeux que représentent le patrimoine culturel et les orientations à prendre
- Inviter les citoyens à participer au travail d'inventaire, d'enquête publique, de protection, avec une validation par les experts comme garantie
- Faciliter, par tous les moyens, la participation citoyenne au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel
- Faciliter la collecte de ressources financières participatives
- Élaborer des chartes pour l'engagement des communautés patrimoniales dans l'action publique
- Encourager l'élaboration de documents de planification et d'aménagement régionaux fondés sur le patrimoine comme atout, intégrant la participation de la population

Public cible : local, régional, national

Exemple d'action

- Conférence consultative régionale des acteurs pour la culture et le patrimoine, Région Pays de Loire (France)
www.culture.paysdelaloire.fr/politiques-culturelles/conference-regionale-consultative/

Recommandation S7**Développer et valoriser des programmes participatifs d'identification du patrimoine**

L'identification du patrimoine est le préalable à sa reconnaissance et à son appropriation par les populations, ainsi qu'aux processus de gestion et de valorisation. L'adhésion des citoyens à des programmes participatifs est source d'enrichissement personnel ; elle agit aussi comme un révélateur du territoire proche, qui se répercute ensuite sur une aire plus vaste. Le sentiment d'appartenance à une région et la conscience du rôle d'un cadre de vie de qualité en sont aiguisés ; la responsabilisation collective à l'égard du patrimoine en est stimulée.

Défis concernés	S2	S4	S5	S6	S7	S8	
Interfaces	C1	C2	C3	D3			

Pistes d'action

- Créer des plateformes collaboratives pour établir les inventaires en mode coconstructif
- Développer des programmes et projets participatifs d'identification du patrimoine à diverses échelles territoriales, accompagnés par des experts, conçus pour différents publics (adultes, enfants, personnes âgées, etc.)
- Soutenir la réalisation d'inventaires thématiques
- Encourager les projets privilégiant la mise en commun de compétences diversifiées
- Promouvoir les projets privilégiant la contextualisation des éléments identifiés et évitant, en les nommant patrimoine, de les dissocier de leur cadre de vie et d'usage
- Mettre en œuvre des projets articulés à des sessions de formation, à des séances publiques de restitution
- Accorder une priorité à l'inventaire des biens patrimoniaux en péril et/ou menacés

Public cible : local, régional, national

Exemple d'action

- Actions menées dans le cadre des projets Interreg (UE) qui vont dans ce sens en matière de patrimoine (« Trans-Formation du patrimoine ») :
<http://muap.be/projets/le-projet-trans-formation-du-patrimoine-interreg-iv>)

Recommandation S8**Stimuler les initiatives des collectivités locales et de la population pour réhabiliter le patrimoine**

A côté du patrimoine légitimé, d'autres lieux, objets, usages, activités, traditions, de même que les gens qui les ont fait vivre, peuvent être reconnus par les populations comme une expression en constante évolution de leurs valeurs, connaissances et croyances. Il faut prévenir le risque que ces patrimoines méconnus soient négligés. Il convient de soutenir les actions des collectivités locales et de la population qui cherchent à sortir de l'oubli des pans de leur mémoire collective, en donnant la priorité aux plus fragiles, par des moyens matériels et immatériels. Il faut appuyer et accompagner les initiatives qui permettent, avec les populations locales, d'assurer la transmission orale du patrimoine culturel et d'en préserver la mémoire. La population locale est le premier ambassadeur de son territoire, dans son propre intérêt et celui des nouveaux habitants et des touristes.

Défis concernés	S2	S3	S4	S5	S6	S8	
Interfaces	D1	D4	C1	C2	C3	C8	

Pistes d'action

- Augmenter les connaissances des citoyens ainsi que les informations sur le patrimoine afin de rendre possible une participation avérée
- Valoriser les activités des communautés locales permettant de révéler et de réhabiliter un patrimoine oublié (identification et connaissance, entretien, valorisation)
- Soutenir la transmission de la tradition orale appuyée sur le vécu des habitants
- Soutenir les initiatives locales de « passeur de la mémoire collective et d'histoire » : visites, regards croisés et mémoires mêlées, reportages, publications, etc.
- Former les habitants au rôle d'« ambassadeur » de leur territoire (ville, quartier, entreprise) afin qu'ils partagent leurs connaissances et communiquent leur fierté et leur attachement à ce territoire et à son patrimoine
- Soutenir la création ou le rétablissement de liens (intellectuels, affectifs, matériels, etc.) entre la population et le patrimoine culturel

Public cible : local

Exemple d'action

- Accessibilité comme vecteur de la réappropriation par les habitants de Nantes du château-musée, Nantes (France)
www.chateaunantes.fr/en/access

Recommandation S9**Soutenir les projets intergénérationnels et interculturels en faveur du patrimoine**

De nombreux projets intergénérationnels et interculturels qui existent déjà en faveur du patrimoine méritent d'être soutenus et développés. Réciproquement, de tels projets fondés sur le dialogue, le respect de la diversité des expériences et des références au patrimoine culturel, et sur l'échange favorisent l'épanouissement des parties prenantes et nourrissent la cohésion sociale.

Défis concernés	S1	S3	S4	S5	S6	S8	
Interfaces	C2	C4	D1	D3			

Pistes d'action

- Élargir les expériences d'apprentissage où les enfants et les jeunes peuvent apprendre de leurs aînés, et réciproquement : relevé d'un bâtiment, taille de la pierre, construction et toitures en pierre sèche, technique du vitrail, photographie, atelier « histoire », réutilisation numérique des ressources patrimoniales, etc.
- Développer des clubs d'échange de savoirs et de savoir-faire
- Assurer la familiarisation avec les nouvelles technologies des personnes qui ne les pratiquent pas
- Soutenir la mixité encouragée dans des chantiers de restauration : génération, milieu social, pays d'origine, handicaps, etc.
- Stimuler les regards croisés sur un patrimoine, sur un quartier caractérisé par un métissage : classes d'âge, métiers des habitants, population autochtone et allochtone, etc.

Public cible : local

Exemple d'action

- Ateliers « l'outil en main » pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant en lui faisant découvrir concrètement un métier et privilégier la relation intergénérationnelle (France).
www.loutilenmain.fr

Recommandation S10

Faciliter et favoriser les partenariats (public et privé) pour des projets de conservation et de valorisation du patrimoine culturel

Dans le contexte de la notion élargie du patrimoine et de la gouvernance participative, il est opportun de développer des partenariats public-privé pour des projets de conservation et de valorisation du patrimoine. La gouvernance participative implique que la société civile et le citoyen sont associés aux différentes étapes du processus, depuis la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et son financement. En corollaire, des modes de financements alternatifs et des contributions de diverses natures, permettant une meilleure prise en compte des attentes de la population, doivent être encouragés et développés.

Cette recherche de financement complémentaire doit participer à une amplification des moyens et ne doit pas servir de prétexte à un désengagement des Etats. Ces pratiques nouvelles requièrent au contraire un fort investissement de l'autorité publique et des codes éthiques appropriés pour préserver la nature, l'intégrité et le sens du patrimoine, par l'adhésion aux valeurs d'un projet partagé.

Défis concernés	S1	S2	S4	S5	S6	S7	S8
Interfaces	D1	D5	D7				

Pistes d'action

- Identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées par un partenariat en faveur du patrimoine
- S'appuyer sur les organismes compétents (chambres consulaires, groupements d'entreprises, clubs de mécènes) pour susciter et encourager des partenariats
- Sensibiliser les partenaires potentiels à la valeur du patrimoine pour la société
- Établir des chartes qui fixent le respect de normes éthiques pour les partenaires d'un projet : exigences, contreparties
- Développer la recherche de financements alternatifs pour la conservation et la restauration des biens du patrimoine culturel, et pour des opérations ponctuelles de valorisation et de promotion
- Adopter des mesures adéquates pour encourager le mécénat et le parrainage en faveur du patrimoine culturel
- Soutenir les chantiers-écoles, les chantiers de bénévoles accompagnés par des professionnels
- Soutenir et encourager le bénévolat
- Encourager les contributions de diverses natures : main-d'œuvre, matériel, prêt d'outils, etc.
- Encourager la participation financière de la population à des projets patrimoniaux qui la concernent afin de la responsabiliser et de renforcer les liens avec les institutions culturelles et les autorités publiques (*crowdfunding*)

Public cible : local, régional, national

Exemple d'action

- Lottery Fund (Royaume-Uni)
www.biglotteryfund.org.uk

VI.II COMPOSANTE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE » (D)

La composante « développement territorial et économique » porte sur les relations du patrimoine culturel avec le développement territorial, l'économie et la gouvernance territoriale, dans le respect des principes du développement durable.

Défis

- D1. Construire une société plus inclusive et cohésive
- D2. Développer la prospérité de l'Europe en prenant appui sur ses ressources patrimoniales
- D3. Assurer à la population européenne un cadre de vie de qualité, en harmonie avec son environnement culturel et naturel
- D4. Mettre en œuvre le principe de la conservation intégrée
- D5. Garantir la prise en compte du patrimoine dans les stratégies et les programmes du développement territorial durable
- D6. Développer les capacités des services publics pour répondre aux enjeux du développement territorial durable par un meilleur usage du patrimoine
- D7. Préserver et développer les capacités des services publics à répondre aux enjeux du patrimoine
- D8. Développer l'utilisation et la réutilisation du patrimoine

Recommandations

Recommandation D1

Promouvoir le patrimoine culturel comme ressource et faciliter les investissements financiers

Le patrimoine constitue un capital irremplaçable, à forte valeur culturelle, sociale, environnementale, économique et scientifique. Ses ressources sont des actifs à long terme qui contribuent au développement et à la gestion durable des territoires. La démonstration des multiples impacts positifs du patrimoine sur les domaines économique, culturel, social et environnemental s'appuie sur une collecte de preuves de plus en plus nombreuses, à même de convaincre des investisseurs de toutes sortes (pouvoirs locaux et régionaux, propriétaires privés, entreprises commerciales, philanthropes, organisations non gouvernementales). Investir dans le patrimoine contribue directement et indirectement au développement de l'économie.

Défis concernés	D2	D3	D4	D5	D6	D7	
<i>Interfaces</i>	S2						

Pistes d'action

- Soutenir et valoriser des projets impliquant le patrimoine dans le respect de son intégrité
- Mettre en place ou consolider les mesures incitatives (subventions, défiscalisation, etc.) en faveur de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel, et pour l'éducation au patrimoine
- Sur la base d'exemples, démontrer les impacts positifs du patrimoine pour la société et le territoire, et les retours sur investissement
- Valoriser les contributions de diverses natures à des projets concernant le patrimoine
- Soutenir des projets d'investissement dans le patrimoine culturel (en relation avec les connaissances et les compétences) comme un facteur stratégique de contribution et de soutien à l'économie créative

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action

- Rapport « Cultural Heritage counts for Europe », 2015 (Europe)
www.theheritagealliance.org.uk/cultural-heritage-counts-for-europe/
- Art Bonus (Italie) : régime de taxe favorable au soutien de la culture par des donations
<http://artbonus.gov.it/>

Recommandation D2

Soutenir et promouvoir le secteur du patrimoine, générateur d'emplois et d'activités économiques

L'Union européenne estime que le secteur patrimonial représente plus de 300 000 emplois directs et 7 millions d'emplois indirects. Générateur de nombreux emplois, ce secteur couvre une large palette de métiers avec des niveaux de compétences et de qualification variés, et des missions très diversifiées (conservation et restauration, ingénierie et maintenance, administration et gestion, étude et valorisation, recherche, solution technique spécifique, interprétation et autres activités, etc.) ayant recours à de très nombreuses techniques. Permanent, saisonnier ou ponctuel, l'emploi se répartit dans le secteur public, privé et associatif, et concerne aussi des secteurs associés, en particulier le tourisme, le commerce, la recherche et l'éducation. Investir dans le patrimoine contribue à l'emploi et participe ainsi à une société inclusive et cohésive.

Défis concernés	D1	D2	D3	D5	D6	D7	
<i>Interfaces</i>	<i>C2</i>	<i>C5</i>	<i>S8</i>				

Pistes d'action

- Soutenir les relations entre le secteur patrimonial et les organismes en charge de l'économie et de l'emploi
- Utiliser le secteur patrimonial pour promouvoir l'insertion et la réinsertion professionnelles
- Faciliter l'accès des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises aux marchés publics
- Informer le public et le contribuable, les élus, les décideurs sur les impacts économiques et sociaux du patrimoine
- Soutenir les services ministériels du patrimoine pour la recherche et le maintien des savoir-faire
- Mettre en place des politiques intersectorielles permettant au patrimoine de contribuer aux autres secteurs
- Soutenir le développement du patrimoine culturel avec les services et les travaux qui se fondent sur la recherche et les savoir-faire

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

- Plan patrimoine-emploi, Gouvernement wallon (Belgique, Wallonie)
<http://prevot.wallonie.be/alliance-patrimoine-emploi-le-patrimoine-au-service-du-développement-économique-de-la-wallonie>

Recommandation D3

Valoriser les métiers et les professionnels du patrimoine

Les métiers du patrimoine contribuent au développement local et durable, et suscitent un grand intérêt du public. Le dialogue *in situ* entre les professionnels et les visiteurs (habitants, touristes) est une manière originale de transmettre des connaissances et de valoriser des professions souvent méconnues. Celles-ci utilisent conjointement des techniques traditionnelles et des techniques innovantes, et sont susceptibles d'attirer les jeunes. C'est aussi un moyen d'informer le contribuable sur l'usage des fonds publics et de le convaincre de l'importance du patrimoine.

Défis concernés	D1	D3	D5	D6			
<i>Interfaces</i>	<i>C1</i>	<i>C2</i>	<i>C4</i>	<i>C5</i>	<i>C8</i>	<i>S4</i>	

Pistes d'action

- Programmer des opérations de valorisation des métiers et des professionnels du patrimoine sur un territoire
- Ouvrir au public les chantiers de fouilles et de restauration (monuments, jardins, archives, œuvres d'art, artefacts, etc.)
- Donner accès à des carrières, des conservatoires de plantes, des collections dans les musées, etc.
- Organiser l'ouverture d'ateliers, de laboratoires et des démonstrations

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action

- Journées européennes des métiers d'art (Europe)
www.journeesdesmetiersdart.fr/en-europe
- Le salon Denkmal à Leipzig (Allemagne)
www.denkmal-leipzig.com/?language=en

Recommandation D4**Développer des évaluations d'impact sur le patrimoine dans le cadre de projets de réhabilitation, de construction, d'aménagement et d'infrastructures**

Par la mise en œuvre du principe de « conservation intégrée », la dimension patrimoniale participe à d'autres secteurs d'activités et mérite, notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement territorial, d'être considérée comme une ressource et non comme une contrainte. Les exigences de qualité qui accompagnent le respect et la valorisation du patrimoine aident à atteindre un niveau de qualité optimal.

Défis concernés	D2	D3	D4	D5	D6		
Interfaces	C5						

Pistes d'action

- Généraliser les études d'impact sur le patrimoine
- Soutenir les projets de rénovation et de réhabilitation des biens patrimoniaux existants
- Vérifier et favoriser l'opportunité de conserver et de mettre en valeur les témoins du patrimoine plutôt que la réalisation de constructions neuves, si le programme le permet

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

Les Orientations de l'UNESCO devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial <http://whc.unesco.org/archive/opguide12-fr.pdf> quant aux systèmes efficaces de gestion (II.F) déclarent que les évaluations d'impact pour des interventions proposées sont essentielles pour toutes les propriétés de patrimoine mondial et pourraient être étendues, en les adaptant, à d'autres catégories de patrimoine.

Recommandation D5**Encourager la réutilisation du patrimoine et l'utilisation des savoirs et pratiques traditionnels**

Outre ses valeurs culturelles, le patrimoine possède une valeur économique indéniable mais peu ou mal perçue. Comme tout bien et service, il a une valeur marchande et peut constituer une valeur refuge. Dans sa composante immobilière, il est partie d'une organisation spatiale organique et contribue au fonctionnement des collectivités locales. En prenant en compte l'énergie grise, trop rarement comptabilisée dans les projets d'aménagement, il permet de réaliser de véritables économies d'énergie, ce qui en fait une alternative crédible sur le plan énergétique par rapport à la construction neuve. La réutilisation adaptée du patrimoine culturel est une des mesures importantes pour faire face aux effets négatifs des changements démographiques des zones urbaines et rurales.

Défis concernés	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
Interfaces	S8	C3					

Pistes d'action

- Reconnaître et promouvoir la conservation intégrée comme priorité des politiques du patrimoine
- Mettre en œuvre des mesures incitatives en faveur de l'entretien et de la maintenance du patrimoine
- Consolider les législations nationales pour éviter la destruction des biens du patrimoine culturel, mobilier et immobilier
- Favoriser la réutilisation du patrimoine pour de nouveaux usages, tout en respectant les valeurs du patrimoine

Public cible : local, national, régional

Exemples d'action

- Créer des dépôts sécurisés, avec les conditions de conservation requises (le parc archéologique et centre de conservation et de recherche de Bibracte en Bourgogne, France)
www.bibracte.fr/

Recommandation D6

Garantir la prise en compte du patrimoine dans les politiques de développement, d'aménagement du territoire, d'environnement et d'énergie

L'approche intégrée est un principe essentiel des politiques patrimoniales en Europe. Il est unanimement admis que le patrimoine ne peut être considéré isolément de son contexte physique et culturel. La volonté de développer un cadre de vie de haute qualité suppose une démarche réciproque et la prise en compte du patrimoine dans les autres politiques sectorielles et plus particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'environnement, y compris dans les politiques agricoles.

Défis concernés	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
<i>Interfaces</i>	<i>S7</i>	<i>C4</i>	<i>C6</i>				

Pistes d'action

- Prendre systématiquement en compte le patrimoine dans les documents de planification territoriale et de gestion environnementale à tous les niveaux de pouvoirs
- Adopter des politiques et des mesures législatives facilitant l'approche intégrée depuis et vers le patrimoine
- Mener des actions pilotes sur le bilan énergétique dans le bâti ancien

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action :

- Introduction dans les réglementations des obligations concernant le patrimoine mondial (article 209/1 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie-CWATUPE) (Belgique, Wallonie)

Recommandation D7

Prendre en compte le patrimoine dans les politiques de développement du tourisme durable

Le tourisme se décline sous une multitude de formes, touche divers publics cibles, et le patrimoine est l'un des atouts majeurs de l'offre touristique. Le développement d'un tourisme durable exige à la fois de satisfaire les attentes du visiteur et de préserver le patrimoine ainsi que la qualité de vie des habitants. La « mobilité lente », la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, notamment par de nouveaux récits fondés sur le patrimoine immatériel des collectivités locales, sur l'artisanat, les produits issus des savoir-faire traditionnels, les fêtes et coutumes contribuent à l'économie et offrent aux touristes une expérience culturelle authentique, renforcent l'identité locale et l'ancrage des populations locales dans le territoire. Le tourisme culturel lent favorise la rencontre entre les peuples et les cultures, et soutient le respect et la compréhension mutuels. Diversifier et mieux communiquer sur l'offre touristique est crucial pour soulager la pression sur les zones trop fréquentées et attirer l'attention sur celles qui sont moins connues. Selon les contextes, il conviendra donc d'encourager, de développer, de réguler ou de freiner les activités touristiques.

Défis concernés	D1	D2	D3	D4	D5	D6	
<i>Interfaces</i>	<i>S4</i>	<i>S6</i>	<i>S8</i>	<i>C3</i>	<i>C7</i>	<i>C8</i>	

Pistes d'action

- Établir des conventions culture-patrimoine-tourisme au niveau national
- Mettre en place des activités touristiques intégrant les atouts patrimoniaux et les savoir-faire locaux
- Valoriser de manière raisonnée le patrimoine culturel dans la promotion touristique d'un territoire
- Organiser la concertation avec les populations locales pour promouvoir un tourisme durable et respectueux, s'appuyant sur les valeurs du patrimoine culturel
- Informer et sensibiliser les acteurs du tourisme (professionnels, prestataires) au patrimoine culturel, à son potentiel et à sa vulnérabilité

- Développer des coopérations interprofessionnelles et intersectorielles
- Coconcevoir des supports destinés aux touristes (guide, assistant virtuel de séjour, visites géolocalisées, etc.)
- Évaluer les impacts négatifs et prévoir des mesures normatives de limitation

Public cible : local, régional, national

Exemple d'action :

- Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (Europe)
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/default_fr.asp

Recommandation D8

Conserver, restaurer et valoriser le patrimoine en s'appuyant davantage sur les nouvelles technologies

Conserver, restaurer et valoriser le patrimoine oblige sans cesse à inventer de nouvelles solutions dans un contexte changeant, à développer des recherches pluri et interdisciplinaires, à expérimenter de nouveaux modèles et de nouvelles méthodes, et incite à utiliser les nouvelles technologies, à bon escient.

Défis concernés	D2	D4	D6	D8			
Interfaces	C5	C6	C7				

Pistes d'action

- Informer les acteurs du patrimoine, en coopération avec des spécialistes, sur les nouvelles technologies, leur potentiel et leurs limites
- Réaliser des études préalables aux travaux de restauration, appuyées sur des technologies non invasives (numérisation, réalité augmentée, scanner 3D, modélisation, drone, LiDAR, etc.)
- Recourir à des techniques d'exploration non invasives pour étudier des parties non accessibles ou fragiles
- Développer les représentations du patrimoine par les nouvelles technologies (modélisation, impression 3D)

Public cible : local, régional, national

Exemples d'action

- Recherches archéologiques avec procédé LiDAR pour revisiter un site archéologique (tel Stonehenge, Royaume-Uni)
www.wessexarch.co.uk/stonehenge/explore-stonehenge-landscape-lidar-survey

Recommandation D9

Utiliser des techniques innovantes pour présenter le patrimoine culturel au public tout en préservant son intégrité

Les techniques et approches innovantes doivent être largement mobilisées dans les opérations de valorisation, mais elles doivent être employées avec discernement pour répondre au double défi de préserver l'intégrité du patrimoine culturel et de le rendre accessible au plus grand nombre.

Défis concernés	D3	D4	D5				
Interfaces							

Pistes d'action

- Définir des conditions d'accès ou de visite optimales et rechercher des solutions pour les respecter
- Présenter un espace ou un objet disparu, inaccessible, fragile ou dissocié de son contexte
- Reconstituer ou créer des artefacts
- Organiser un circuit de visite dans un espace sensible
- Impliquer les acteurs locaux et les populations locales dans la mise en place de dispositifs innovants

Public cible : local, régional

Exemples d'action

- Reconstitution de grottes en fac-similé (Chauvet, Lascaux, Altamira)
Chauvet <http://en.cavernedupontdarc.fr/>
Lascaux www.lascaux.culture.fr/
Altamira http://en.museodealtamira.mcu.es/Prehistoria_y_Arte/la_cueva.html

Recommandation D10

S'appuyer sur le patrimoine culturel pour distinguer un territoire et renforcer son attractivité et son renom

Si les productions culturelles reconnues comme patrimoine sont influencées par les lieux et les territoires dans lesquels elles s'inscrivent, elles marquent aussi ces lieux, souvent durablement, contribuant ainsi au caractère d'un territoire. Le patrimoine matériel et immatériel constitue alors un atout pour l'attractivité sociale et économique, et le renom du territoire, dont les effets sont amplifiés par la combinaison avec d'autres potentialités.

Défis concernés	D1	D2	D3	D4	D5	D6	
<i>Interfaces</i>	<i>C2</i>	<i>C3</i>	<i>C6</i>				

Pistes d'action

- Identifier les atouts d'un territoire, incluant le patrimoine dans sa diversité
- Analyser de manière critique et prospective un territoire en intégrant les apports et la caution intellectuelle du secteur patrimonial
- Maintenir ou relocaliser les activités économiques traditionnelles
- Valoriser les qualités durables du patrimoine (utilisation de ressources locales, circuit court de distribution, etc.)
- Promouvoir une image de marque éthique (gestion d'une image respectueuse du patrimoine)
- Élaborer une charte de gestion territoriale prenant en compte le patrimoine

Public cible : local, régional

Exemples d'action

- Projets Leader (UE) : Groupes d'action locale (GAL)
www.europe-centre.eu/fr/42/Le_programme_LEADER.html
- Projets pilotes du développement local (LDPP) du Conseil de l'Europe
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/SEE/LDPP/default_fr.asp

Recommandation D11

Développer de nouveaux modèles de gestion garantissant au patrimoine de bénéficier des retombées économiques qu'il génère

Le patrimoine est une composante importante de l'attrait d'un territoire pour ses habitants, les acteurs économiques et les touristes. Trop souvent, il apparaît comme une charge qui grève les budgets publics sans prise en considération de ses effets positifs indirects sur le foncier et sur le développement économique et social du territoire. De nouveaux modèles de gestion doivent permettre au patrimoine de bénéficier, du moins en partie, de la plus-value qu'il engendre. Ces financements devraient être affectés prioritairement à la conservation.

Défis concernés	D1	D2	D3	D4	D6		
<i>Interfaces</i>	<i>S6</i>	<i>S8</i>	<i>C7</i>				

Pistes d'action

- Sensibiliser et responsabiliser les acteurs économiques locaux à l'impact du patrimoine sur leurs activités
- Favoriser la création de fonds en faveur du patrimoine alimentés par les acteurs économiques et les exploitants des biens patrimoniaux
- Développer de nouvelles recettes affectées type « rentes des monuments »

Public cible : local, régional, national

Exemple d'action

- Numérisation des contenus des institutions de dépôt – HEREIN (République slovaque)
www.slovakiana.sk/
www.opis.culture.gov.sk/uvod

VI.III COMPOSANTE « CONNAISSANCE ET ÉDUCATION » (C)

La composante « connaissance et éducation » porte sur les relations entre le patrimoine et la connaissance partagée, qui va de la sensibilisation à la recherche, en passant par la formation.

Défis

- C1. Contribuer à une société de la connaissance partagée
- C2. Identifier, conserver, transmettre et partager les savoirs et les savoir-faire patrimoniaux
- C3. Sensibiliser aux valeurs véhiculées par le patrimoine
- C4. Assurer aux acteurs du patrimoine un accès à la formation tout au long de la vie
- C5. Garantir un haut niveau technique pour l'ensemble des métiers du patrimoine
- C6. Soutenir, renforcer et valoriser la coopération intergouvernementale
- C7. Encourager la recherche concernant le patrimoine
- C8. Faire adhérer les jeunes à la cause patrimoniale

Recommandations**Recommandation C1 :****Mieux intégrer l'éducation au patrimoine dans les cursus scolaires**

L'éducation des jeunes au patrimoine est fondamentale depuis le plus jeune âge, notamment dans le cadre traditionnel du programme éducatif artistique et culturel. Elle doit être fondée sur une approche pluridisciplinaire et transversale des expressions patrimoniales diverses. Elle vise à développer des compétences (identifier, analyser, etc.) et à initier les jeunes au fait d'apprécier des œuvres. Elle favorise également la compréhension des métiers et des techniques, leur pratique et leur histoire. L'éducation au patrimoine aide ainsi à mieux comprendre le cadre de vie et, plus largement, le monde qui nous entoure. Elle ouvre à une meilleure connaissance de soi et de l'autre ; elle incite au respect mutuel et à celui du cadre de vie, et aide à former des citoyens responsables. Elle peut être mise en œuvre en tant que partie intégrante du cursus scolaire officiel ou en marge de celui-ci. Outre les élèves et les enseignants, cette éducation doit mobiliser aussi les parents et les associations ainsi que le secteur patrimonial lui-même.

Défis concernés	C1	C2	C3				
Interfaces	S4						

Pistes d'action

- Adapter les programmes scolaires
- Former les enseignants, les formateurs, etc.
- Établir un dialogue entre le secteur de l'enseignement et les services en charge du patrimoine, les musées, les centres d'archives, les bibliothèques, etc.
- Lancer des projets éducatifs transdisciplinaires incluant le patrimoine
- Promouvoir la coopération avec les associations, les sociétés historiques, etc.
- Développer des activités de terrain : visites, excursions, interviews, reportages
- Inviter à l'école des spécialistes du patrimoine
- Rendre les informations numériques concernant le patrimoine plus ouvertes, plus accessibles et plus faciles à utiliser
- Soutenir les programmes organisés par des professionnels de musée, qui se déroulent dans les musées

Public cible : local, régional, national

Exemple d'action

- Conception de matériel pédagogique pour enseignants en coopération entre la « Society of History and Social Study Teachers » et le ministère de l'Éducation (Estonie)

Recommandation C2**Mettre en œuvre des mesures incitant les jeunes à pratiquer le patrimoine**

Pour faire davantage adhérer les jeunes à la cause du patrimoine, il faut aller à leur rencontre, analyser leurs motivations et leurs freins, et actionner plusieurs leviers : éducation, réseaux, implication dans des activités, etc. Des mesures appropriées peuvent, en complément, inciter les jeunes à aborder, voire à développer, de nouvelles pratiques incluant le patrimoine.

Défis concernés	C2	C3	C8				
Interfaces							

Pistes d'action

- Mettre en place un « pass culture/patrimoine », par tranches d'âge, avec évaluation du dispositif
- Favoriser la création d'événements ciblés pour les jeunes
- Offrir la gratuité ou des tarifs réduits
- Développer des mesures incitatives élaborées en concertation avec des jeunes
- Valoriser et stimuler les pratiques des jeunes (médias, concours)
- Organiser des événements décalés avec le patrimoine comme support

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

- Compétition de fabricants de patrimoine culturel pour enfants et jeunes, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine en Finlande
www.kulttuuriperintokasvatus.fi/wp-content/uploads/2015/04/Cultural-Heritage-Makers2015_Instructions.pdf

Recommandation C3**Encourager la créativité pour captiver le public du patrimoine**

Les attentes du public évoluent au rythme de la société et des avancées technologiques. Le défi du patrimoine est d'attirer et de captiver un large public en faisant preuve de créativité et en lui procurant des clés de lecture qui donnent envie de prolonger et de renouveler l'expérience. Atteindre cet objectif exigeant présuppose un dialogue entre le milieu du patrimoine, garant du respect qui lui est dû, et l'univers de la création contemporaine (cinéma, musique, littérature, nouvelles technologies, design, jeux informatiques, etc.). D'autre part, le patrimoine est lui-même une source d'innovation scientifique et technique à valoriser auprès du public.

Défis concernés	C1	C2	C3	C4			
Interfaces							

Pistes d'action

- Souligner les interrelations entre le patrimoine et les technologies de pointe en matière d'archéologie, de conservation et de restauration
- Mettre en scène le patrimoine dans le cadre d'événements culturels ou touristiques
- Établir des dispositifs interactifs pour sensibiliser ou favoriser la connaissance
- Favoriser la création de jeux consacrés au patrimoine et à ses valeurs
- Organiser des événements pluridisciplinaires (spectacle vivant, arts de la rue, arts visuels, etc.) s'appuyant sur le patrimoine d'un lieu et le mettant en valeur.

Public cible local, régional, national

Exemples d'action

- Anatomie d'une île, l'île de Vis (Croatie)
www.anatomija-otoka.com/

Recommandation C4

Assurer une formation optimale des intervenants non professionnels et des professionnels d'autres secteurs associés au patrimoine

De nombreuses personnes sont impliquées, parfois indirectement, dans le secteur du patrimoine culturel, sans être des professionnels du patrimoine : propriétaires, saisonniers, stagiaires, bénévoles, ou professionnels issus d'autres secteurs (accueil, tourisme, agritourisme, communication, banques, assurances et autres domaines culturels, mais aussi services de secours en cas de catastrophe, etc.). Il est important de sensibiliser ces acteurs au patrimoine, de leur donner accès aux fondamentaux par une mise en contexte ou un coaching. Assurer un tel encadrement doit faire partie des missions des professionnels.

Défis concernés	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces							

Pistes d'action

- Organiser des sessions de formation/initiation – incitations dédiées aux guides locaux, saisonniers, stagiaires, prestataires
- Développer des sessions d'initiation à l'identification et à l'inventaire du patrimoine local
- Lancer des sessions de sensibilisation destinées aux propriétaires de patrimoine
- Mobiliser les professionnels en faveur de la transmission des savoirs et savoir-faire
- Encourager la découverte du patrimoine avec des professionnels
- Soutenir le parrainage d'un non-professionnel par un professionnel
- Intégrer le patrimoine et ses particularités dans les plans d'intervention d'urgence

Public cible : local, régional, national

Exemple d'action

- Projet « Europe tour » sur l'autonomisation des zones rurales pour développer le potentiel du tourisme culturel (améliorer la qualification des intervenants dans les domaines culturels du tourisme rural) www.europetour.tips/

Recommandation C5

Diversifier les systèmes de formation des professionnels du patrimoine

Les métiers évoluent et les parcours professionnels sont moins linéaires, plus complexes, nécessitant une formation tout au long de la vie, une adaptation à de nouvelles situations, voire des reconversions. Très diversifié, le secteur du patrimoine a besoin de généralistes dotés d'une solide formation de base, d'une ouverture d'esprit et d'une capacité de changement. Le patrimoine a également besoin de spécialistes dans des domaines de pointe afin de garantir son domaine d'excellence. En matière de patrimoine, comme dans d'autres secteurs, on assiste à une nette tendance à la double formation et à la reconnaissance de l'importance d'une actualisation des connaissances et des compétences. Ce contexte plaide en faveur d'une diversification des systèmes de formation (centres de formation des professionnels, apprentissage spécifique pour les jeunes, formation en alternance et mobilités, écoles et universités, formation interne, etc.) et d'un travail en réseau.

Défis concernés	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces							

Pistes d'action

- Informer sur les systèmes et les mesures incitatives existants, aux niveaux national et européen
- Évaluer : établir un diagnostic et formuler des propositions d'amélioration à la formation des professionnels
- Pérenniser les mesures adéquates
- Soutenir la généralisation du compte personnel de formation
- Renforcer la coopération entre les universités, les écoles et les centres de formation
- Veiller à l'articulation des systèmes de formation et des réseaux de professionnels
- Organiser des sessions de formation interne avec l'appui d'experts (thématique, questions techniques et spécifiques, actualité, dialogue interdisciplinaire ou intersectoriel, etc.)
- Développer des bourses pour les professionnels

- Utiliser les opportunités du programme Erasmus +
- Soutenir les échanges de bonnes pratiques et la mobilité nationale et internationale : apprentis, jeunes professionnels, formation continue
- Soutenir le compagnonnage en Europe

Public cible local, régional, national, européen

Exemples d'action

- « Erasmus de l'apprentissage », test lancé par 11 entreprises françaises et allemandes, 2016
www.agence-erasmus.fr/projet/39/l-erasmus-des-apprentis-le-projet-euroapprentissage
- Academy of Heritage in Cracow
<http://mck.krakow.pl/a-post-graduate-studies>

Recommandation C6

Développer des banques de connaissances sur les matériaux, les techniques et les savoir-faire locaux et traditionnels

Les menaces de disparition qui pèsent en particulier sur de nombreux métiers et usages patrimoniaux rendent urgents la création ou le développement de conservatoires et de banques de connaissances sur les matériaux, les techniques et les savoir-faire, en veillant à ne pas les dissocier des savoirs, des modèles et des processus à l'œuvre. Complémentaires d'autres bases existantes, ils ont vocation à conserver des échantillons, des données et des informations, à les actualiser et à les diffuser largement. Vivifiante, cette mémoire partagée doit être dynamisée et valorisée comme source d'inspiration. Elle est également destinée à renforcer les (bonnes) pratiques professionnelles.

Défis concernés	C2	C3	C4				
Interfaces	S4	D2	D7				

Pistes d'action

- Créer des conservatoires des savoirs et savoir-faire, qu'ils soient traditionnels ou générés par la gestion du patrimoine
- Utiliser les nouvelles technologies pour la documentation et la conservation des savoir-faire
- Créer un centre européen des compétences et des savoir-faire
- Créer et développer des « matériauthèques »

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

- Centre pour le patrimoine culturel immatériel, Institut d'ethnologie et de recherche sur le folklore (Croatie)
http://ief.academia.edu/Departments/Institute_of_Ethnology_and_Folklore_Research_Zagreb_Croatia

Recommandation C7

Garantir la transmission des savoirs et des savoir-faire des métiers du patrimoine

La transmission des savoirs et des savoir-faire des métiers du patrimoine est indispensable pour assurer la conservation du patrimoine, mais elle est fragile et peut se perdre en une génération, avec le départ en retraite et la fermeture d'entreprises. Elle est en soi une richesse et un héritage constitutif de la culture européenne qui peut susciter des vocations chez des jeunes ou des personnes en reconversion. Assurer et garantir cette transmission, c'est aussi pérenniser des emplois et des activités à forte valeur patrimoniale, dotées bien souvent d'un potentiel de renouvellement.

Défis concernés	C1	C2	C3	C4	C8		
Interfaces	S4						

Pistes d'action

- Soutenir les maîtres-ouvriers en faveur de la transmission
- Adopter des mesures facilitant la reprise d'ateliers par des plus jeunes
- Accompagner les entreprises en faveur de l'accueil des jeunes
- Organiser des expositions, des démonstrations
- Promouvoir l'émulation à travers des concours
- Valoriser les métiers manuels (dans les écoles, les médias, etc.)
- Développer l'enseignement et la pratique des opérations manuelles (dessin, mesures, etc.) conjointement à la conception assistée par ordinateur
- Soutenir la création et le développement de centres de formation aux métiers du patrimoine
- Soutenir la Fédération européenne pour les métiers du patrimoine bâti (FEMP)

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

- *Fornverkaskólinn* (Islande)
www.glaumbaer.is/fornverkaskolinn

Recommandation C8**Garantir les compétences des professionnels intervenant sur le patrimoine protégé**

Le patrimoine, en particulier les biens protégés, exige l'intervention de professionnels compétents. Face à la disparition de nombreux métiers et à la fermeture d'entreprises, des mesures urgentes s'imposent pour définir des normes, garantir un niveau de compétences pour toute intervention, et accroître la qualité par l'élaboration de qualifications et de certifications. Une coordination et une harmonisation au niveau européen s'avèrent aujourd'hui indispensables.

Défis concernés	C1	C2	C3	C4	C5		
<i>Interfaces</i>							

Pistes d'action

- Mettre en place des dispositifs pour vérifier les compétences des professionnels intervenant sur les biens classés
- Encourager les élus et les collectivités locales pour qu'ils s'impliquent
- Mobiliser le secteur privé et responsabiliser les auteurs de projets et les entreprises
- Assurer la concertation entre services compétents : emploi, formation, entreprise, culture
- Adopter des mesures d'accompagnement (des collectivités locales) en faveur des entreprises de qualité

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, CAPEB (France)
www.capeb.fr/

Recommandation C9**Développer des programmes d'étude et de recherche en phase avec les besoins du secteur, et en partager les résultats**

Le patrimoine est en constante évolution. Son champ de connaissance et d'action s'est fortement élargi au cours des dernières décennies. L'abondante production de connaissances en lien avec le patrimoine résulte de plusieurs types de travaux : études documentaires, scientifiques, techniques, etc., réalisées par les professionnels du patrimoine, recherches universitaires émanant de différentes disciplines (sciences naturelles et exactes, sciences humaines ou sociales, etc.) appliquées à un domaine particulier ou inscrites dans des programmes et des travaux conduits par des non-professionnels. L'ensemble des problématiques évolue selon les enjeux du patrimoine. Pour le bénéfice commun, il convient de soutenir des travaux en phase avec les réalités et les besoins du secteur, tout en veillant à préserver l'indépendance de la recherche académique. Des recherches multidisciplinaires sont nécessaires aux niveaux national et européen pour répondre aux demandes de plus en plus complexes pour assurer une transmission durable aux générations futures. Les résultats doivent être diffusés, partagés et discutés, et, autant que possible, s'inscrire dans un processus de pérennisation.

Défis concernés	C2	C3	C4	C5			
Interfaces							

Pistes d'action

- Identifier des pistes pertinentes pour des études et sujets de recherche (approches descendante et ascendante)
- Encourager une approche interdisciplinaire et internationale du patrimoine
- Étudier comment le patrimoine peut contribuer à répondre aux besoins des autres secteurs
- Veiller à la restitution des études et recherches auprès des professionnels, des décideurs et des usagers
- Évaluer et pérenniser les études et recherches
- Lancer des programmes d'études thématiques sur plusieurs territoires
- Développer des programmes de vulgarisation (conférence, cours, radio-TV, publications destinées à des publics spécifiques, etc.)
- Ouvrir les centres de recherche au public
- Organiser des rencontres publiques entre professionnels, chercheurs et usagers (problématiques patrimoniales et débats)
- Mettre en avant des thématiques reliant les disciplines (sciences et patrimoine, innovation et patrimoine)
- Soutenir la coopération européenne et internationale en matière de recherche appuyée sur les réseaux

Public cible : local, régional, national, européen

Exemples d'action

- Activités de recherche et publication « Herito » (ICC, Cracovie, Pologne)
<http://mck.krakow.pl/en>
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du maître-autel de l'église Saint-Nicolas à Tallin – HEREIN (Estonie)
<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/en/on-view/on-view/rode-altarpiece-in-close-up/>
- Projet européen « Climate for Culture », visant à évaluer l'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel
www.climateforculture.eu

Recommandation C10

Favoriser et encourager le travail en réseau

Plusieurs centaines de réseaux sont actifs dans le secteur patrimonial, aux niveaux régional, national, européen ou international. De différents types, ils regroupent des acteurs selon leur secteur d'intervention, leurs métiers, leurs préoccupations ou bien autour de projets et de thématiques spécifiques. Les réseaux désignent d'abord un mode de fonctionnement où les membres interagissent de manière souvent informelle, mais toujours constructive. Le plus souvent, ils offrent à leurs membres une plate-forme d'information et de discussion pour toutes les questions d'intérêt commun. Unis pour certains en fédération, associés parfois à des groupes internationaux de réflexion, les réseaux principaux doivent être reconnus comme partenaires et faire entendre la voix du secteur patrimonial. Le réseautage est dynamique par lui-même : des réseaux disparaissent, d'autres se créent ou sont à créer.

Défis concernés	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces							

Pistes d'action

- Accompagner la mise en place de réseaux
- Assurer une reconnaissance des réseaux existants et faciliter leur développement
- Établir des relations avec les réseaux existant dans d'autres secteurs et ayant des intérêts communs
- Organiser le dialogue entre les réseaux et envisager des pistes d'actions communes concertées

Public cible : local, régional, national, européen

Exemple d'action

- Le Réseau européen des Centres culturels de rencontre (ACCR)
www.accr-europe.org/

Recommandation C11**Explorer le patrimoine comme source de connaissance, d'inspiration et de créativité**

Le patrimoine ne se limite plus aujourd'hui à susciter ou à entretenir un sentiment nostalgique. Cet héritage constitue un réservoir infini de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être et de réalisations qui expriment la puissance du génie créateur humain dans toute sa diversité. En cela, il est à la fois fruit de l'innovation à travers toutes les époques et source de connaissance et d'inspiration.

Défis concernés	C1	C2	C3	C4	C5		
Interfaces							

Pistes d'action

- Utiliser des sites patrimoniaux comme résidences d'artistes en vue d'en révéler le sens
- Faire dialoguer des objets patrimoniaux et contemporains
- Lancer des ateliers-découverte du patrimoine, dédiés à des artisans et à des créateurs

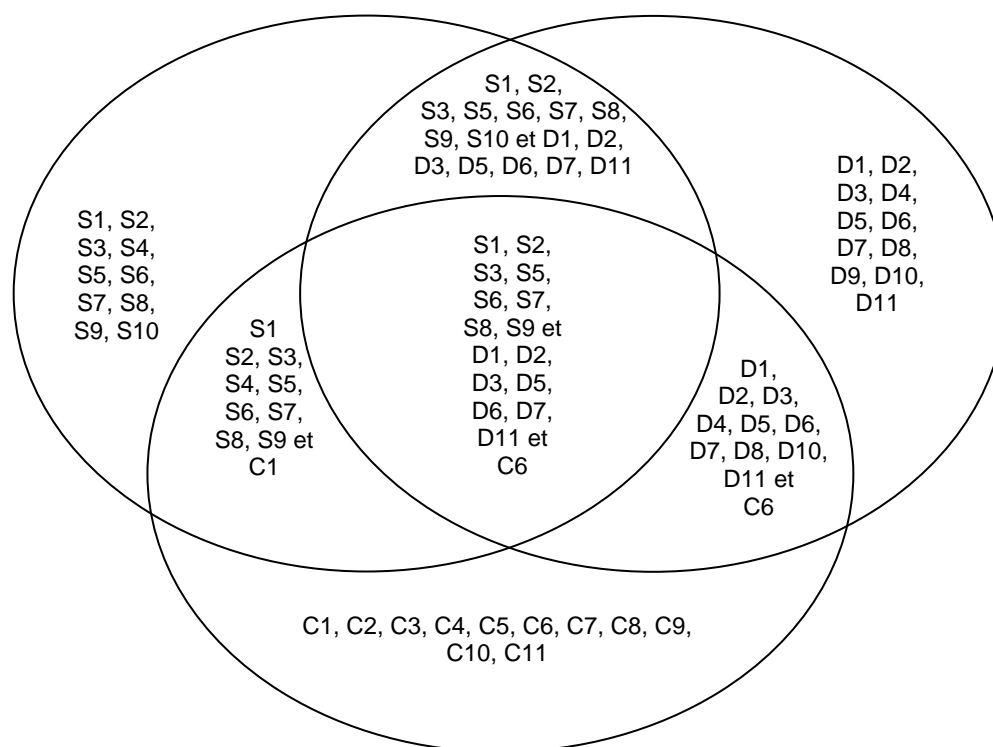
Public cible : local, régional

Exemple d'action

- Utilisation de matériaux traditionnels pour un usage nouveau (isolation par le liège et le chanvre)
www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/85188/640921/version/4/file/Fiche+conseil+-+Restaurer+un+batiment+traditionnel.pdf

VII. LES INTERFACES : ESPACES DE CONVERGENCE

Certaines des actions identifiées précédemment relèvent de deux, voire trois composantes. Ces interfaces sont de réels espaces de convergence, inévitables, et sont à considérer comme une source de cohérence de la stratégie. Ainsi, certaines actions proposées relèvent à la fois de la composante « sociale » et de la composante « développement territorial et économique » ou de la composante « sociale » et de la composante « connaissance et éducation », ou encore de la composante « développement territorial et économique » et de la composante « connaissance et éducation ». Certaines actions peuvent également être communes aux trois approches. Le diagramme ci-dessous permet de visualiser la situation.



VIII. PROCEDURE D'ÉVALUATION

L'évaluation de la stratégie doit se concevoir selon les principes du *soft monitoring* aux niveaux tant européen que national. Des modalités d'évaluation sont fournies dans l'annexe A pour une approche intégrée du patrimoine.

Au niveau du Conseil de l'Europe, HEREIN constitue l'outil de référence pour le suivi de la stratégie ainsi qu'un canal d'échange des bonnes pratiques. Un groupe de soutien est chargé d'aider le secrétariat à adapter le format des rapports nationaux afin de satisfaire à cet objectif. Une communication spécifique à destination des coordinateurs nationaux sera mise en place au sujet de la stratégie. Une plate-forme ad hoc dont la composition et le mandat seront définis par le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) évaluera la stratégie sur la base des informations recueillies par HEREIN et fera un rapport annuel au CDCPP à partir de 2018. Outre un état d'avancement, ce document identifiera les recommandations sur lesquelles faire porter les efforts et proposera des mises à jour éventuelles. Une première évaluation générale est prévue pour 2020 afin de permettre d'éventuelles adaptations de la stratégie.

Au niveau national, le diagramme ci-dessus et les modalités d'évaluation proposées dans l'annexe A permettront à chaque Etat d'analyser, dès à présent, sa politique patrimoniale selon l'approche des trois composantes, avec leurs interfaces, et d'identifier les champs d'action prioritaires. La fonction de *crowdfunding* d'HEREIN sera utilisée par les Etats pour s'inspirer des actions menées dans d'autres pays. Il appartiendra à chacun de définir le système de suivi et d'évaluation le plus approprié, éventuellement en s'inspirant des travaux menés dans le cadre des rapports nationaux HEREIN.

ANNEXE A

Modalités d'évaluation et utilisation des indicateurs pour une approche intégrée du patrimoine

Bojan Radej, Société slovène d'évaluation, Ljubljana
Jelka Pirkovic, Ljubljana

La stratégie propose de concevoir le concept de gestion du patrimoine selon trois composantes : la composante « sociale » (S), la composante « développement territorial et économique » (D) et la composante « connaissance et éducation » (C), en intégrant un système d'évaluation adapté. Même s'il s'agit d'un découpage avec une part d'arbitraire, ces trois composantes peuvent être considérées comme trois volets essentiels de la gestion du patrimoine, indépendants, car ils couvrent trois aspects très distincts du patrimoine. Elles sont actionnées par des logiques uniques et poursuivent en conséquence des objectifs principaux largement indépendants. Elles fonctionnent également selon une logique d'intervention autonome (comment réaliser les objectifs ?) et suivent ainsi des approches différentes de la gestion du patrimoine.

La composante « sociale » signifie l'alignement des activités patrimoniales avec les valeurs européennes de reconnaissance des identités multiples et de la diversité culturelle. La priorité sociale du patrimoine est opérationnalisée par la promotion de la diversité, l'autonomisation des communautés du patrimoine et la gouvernance participative.

La composante « développement territorial et économique » est liée au renforcement d'un développement territorial et économique durable conduit par le patrimoine. Les principaux pilotes à cet égard sont les économies locales fondées sur les potentialités endogènes, le tourisme et l'emploi, dans lesquels les préoccupations patrimoniales sont intégrées.

La composante « connaissance et éducation » embrasse les préoccupations relatives à l'éducation, à la recherche et à la formation tout au long de la vie, pour et avec le patrimoine. Créer des centres de connaissance du patrimoine et élaborer de nouveaux programmes d'enseignement et de recherche figurent parmi les principaux moteurs de la troisième composante de la gestion du patrimoine.

Si la gestion du patrimoine s'opère de manière séparée dans ces trois composantes sans qu'elles se chevauchent, de manière verticale, en silos, les résultats restent séparés et non intégrés. Même si les préoccupations verticales dans la gestion du patrimoine sont justifiées et raisonnables, elles ne parviennent pas à rendre compréhensibles les aspects horizontaux du développement du patrimoine, qui sont importants : l'éducation impacte fortement les potentiels de développement et les tendances sociétales, et vice versa. Donc, les trois composantes de la gestion du patrimoine doivent être également conceptualisées dans leur convergence, comme condition préalable à l'amélioration de réalisations cohérentes : durable, territoriale et intégrée socialement. Par conséquent, les composantes ainsi organisées avec leurs interfaces soulignent les besoins et les effets d'une gestion du patrimoine intersectorielle.

Il existe quatre principales interfaces à considérer dans la conceptualisation de la gestion du patrimoine : entre S et D, entre D et C, entre C et S, et entre S, D et C.

L'interface horizontale entre S et D couvre les nouvelles approches de la gouvernance des préoccupations patrimoniales au carrefour entre le renforcement démocratique, la participation, l'autonomisation de l'approche du patrimoine et l'amélioration des possibilités économiques liées au patrimoine. Ces deux composantes se chevauchent dans les modèles de développement économique durable, et économiques et financiers innovants, appropriés pour le patrimoine, qui doivent être fondés sur l'activation des potentiels locaux pour la promotion des besoins locaux.

L'interface horizontale entre D et C prend en compte l'entretien et la transmission de la connaissance du patrimoine, les méthodes et les savoir-faire pour le développement de ces thèmes. Les ponts entre les deux sont les nouveaux outils informatiques qui relient le patrimoine aux utilisateurs, à de nouvelles compétences et à de nouveaux produits et services patrimoniaux.

L'interface horizontale entre C et S représente le partage des pratiques de promotion et de sensibilisation, et les considérations normatives de la gestion du patrimoine. Elle est conduite par l'éducation et la sensibilisation aux droits et aux responsabilités en matière de patrimoine pour les parties prenantes, et aux valeurs du patrimoine pour les jeunes générations.

Enfin, l'interface horizontale entre C, D et S est susceptible de mettre pleinement en œuvre le concept intersectoriel et multifonctionnel de patrimoine, et de contribuer aux efforts de renforcement des valeurs et de l'identité européennes.

Lorsque la gestion du patrimoine obtient des résultats excellents pour les trois composantes, cela signifie que des mesures sectorielles évaluées séparément sont très efficaces. Lorsque la gestion du patrimoine est très efficace dans une ou deux composantes, mais pas dans les trois, cela signifie que les réalisations sectorielles (verticales) sont mal équilibrées. L'objectif d'intégration exige une évaluation solide de cet aspect d'équilibre sectoriel ou primaire entre trois composantes.

Lorsque la gestion du patrimoine obtient des résultats excellents avec les interfaces entre les trois composantes, elle peut être dite très cohérente. Cela signifie que les effets secondaires des mesures de politiques sectorielles sont très favorables. Si deux composantes se chevauchent de façon asymétrique, les impacts d'une composante sur l'autre sont très positifs, tandis que les impacts de l'autre composante sont très négatifs. C'est le cas de l'interface entre certains projets économiques et le patrimoine culturel, qui peut être relativement vaste mais sans que les deux parties soient sur un pied d'égalité ; les avantages ne sont dès lors pas réciproques. Ils ne favorisent pas l'autonomisation des deux parties et ne sont donc pas en mesure de susciter la confiance et des efforts concertés, malgré leur efficacité strictement observée.

Lorsque les interfaces sont cohérentes d'une manière mutuellement satisfaisante, alors la gestion du patrimoine peut produire des effets de synergie. Lorsque la politique du patrimoine atteint un haut niveau d'équilibre ainsi que de fortes synergies, elle peut être appelée « gestion intégrée du patrimoine ».

L'approche de ces interfaces implique trois directions pour la programmation intégrée et l'évaluation de la gestion cohérente du patrimoine.

1. Quel est le but poursuivi par la politique du patrimoine ? Il s'agit de sa direction verticale : elle se rapporte à la théorie classique de la logique d'intervention linéaire (représentée par une chaîne : définition du problème – stratégie – but – action – impact) et d'évaluation axée sur les résultats (efficacité, efficacité, pertinence).
2. La direction horizontale comprend deux perspectives :
 - a. comment chaque secteur du patrimoine influence les autres ;
 - b. comment les secteurs non patrimoniaux (industrie, agriculture, tourisme, politique de l'éducation, etc.) influencent le secteur du patrimoine et ses aspirations.
3. Cette approche peut être qualifiée de « concept d'interfaçage de la gestion du patrimoine ». Ce nouveau concept a été adopté dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et peut être employé aussi bien au niveau national que local ou au niveau du projet. Durant la phase de mise en œuvre, il procure également un appui solide dans l'évaluation des impacts de la gestion du patrimoine en termes d'interventions verticales et horizontales.

L'approche intégrée de la stratégie pour le patrimoine contribue à deux objectifs fondamentaux : la programmation et l'évaluation.

En tant que logique d'intervention innovante et connective, elle facilite la formulation des politiques du patrimoine avec des résultats plus synergétiques (programmation) ; le projet de stratégie suit cette logique d'intervention.

Elle est un outil d'évaluation doté d'une capacité de synthèse efficace des résultats de l'évaluation garantissant la pertinence de cette dernière pour les niveaux intermédiaire et stratégique de prise de décision. Pour l'heure, le projet de stratégie n'intègre pas pleinement ce concept synthétique de l'évaluation.

La logique d'intervention synergétique est utile au niveau stratégique, mais peut également être appliquée à d'autres niveaux, d'où sa pertinence de manière générale. L'outil proposé est important pour la gestion des affaires publiques, domaine où les défis se posent principalement au plan horizontal et où les solutions ne dépendent pas exclusivement des politiques sectorielles mais des synergies, avec les mesures prises dans un certain nombre d'autres secteurs. Une fois les synergies en place, mêmes des secteurs moins importants, aux capacités initiales limitées, peuvent produire des résultats significatifs à moyen et long terme.

La nouvelle approche⁷ va au-delà de la logique standard fondée sur les résultats en matière d'évaluation de l'impact des politiques. L'approche standard est utile mais l'on peut tirer bien davantage du même jeu d'informations en s'employant simplement à synthétiser plus judicieusement les données des résultats. Ce faisant, il est possible d'obtenir un aperçu stratégique d'une situation complexe.

La stratégie démarre sur des questions conceptuelles et stratégiques, puis passe aux questions plus opérationnelles, tout en laissant une grande latitude aux besoins et contextes spécifiques qu'il convient de prendre en considération aux niveaux national et infranational.

⁷ Pour plus de détails, voir Radej B.(2014), "Social complexity: operational definition", Ljubljana, Slovenian Evaluation Society: Working papers, 7/2, ou Radej B., Jazbinšek, K. Ž. Dolinšek, M.(2015), « Measuring Smartness of Innovation Policy », *Asia-Pacific Tech Monitor*, juin-septembre 2015.

En principe, la stratégie doit être agrémentée d'un système d'indicateurs permettant de contrôler la mise en œuvre de la politique du patrimoine dans différentes zones. Des lignes directrices générales concernant l'évaluation des impacts des mesures de la politique du patrimoine suivront très probablement des règles standards en la matière. Un modèle et des mesures d'évaluation spécifiques pour les programmes nationaux et régionaux/locaux du patrimoine peuvent être conçus séparément.

Lors de la phase de mise en œuvre, l'approche intégrée conserve sa pertinence, même en l'absence d'un système d'information et de suivi pleinement fonctionnel, car elle peut être réalisée qualitativement, avec l'évaluation qualitative (positive/négative/neutre/non applicable), par les experts, d'actions individuelles découlant de recommandations spécifiques concernant la manière d'aborder chacun des défis déterminés par la stratégie.

La nouvelle approche de l'évaluation peut faire l'objet d'un premier test en évaluant certains des exemples de bonnes pratiques rassemblés pour illustrer l'esprit de la stratégie. Des expériences positives peuvent ensuite être intégrées. Il serait bon d'envisager une action de formation ; cependant, la méthodologie est simple, présentée de manière transparente et utilisable librement, sous licence Creative Commons 2.5, pour un usage non commercial, même en l'absence de formation spécifique.

L'interface horizontale entre les trois composantes de la stratégie et ses recommandations et défis sont illustrés par la matrice classique de Léopold qui présente les impacts estimés des mesures de la politique du patrimoine au niveau européen.

Tableau 1 – Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle – Matrice Léopold des interfaces (liens) (Recommandations x Défis) relatives aux trois composantes de la stratégie

Défis**		Sociale								Développement								Connaissance								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	
Recommandations*	Sociale	S1		X		X		X		X	X		X					X	X							
		S2	X	X			X		X		X		X					X		X						
		S3	X	X	X	X	X	X	X	X	X							X		X			X			
		S4	X	X	X	X	X	X	X	X									X	X	X					
		S5	X		X		X	X	X	X	X						X		X						X	
		S6	X	X		X	X	X	X		X						X		X					X		
		S7		X		X	X	X	X	X			X						X	X	X					
		S8		X	X	X	X	X		X	X			X					X	X	X					X
		S9	X		X	X	X	X		X	X		X							X		X				
		S10	X	X		X	X	X	X	X	X				X		X									
Développement	D1		X								X	X	X	X	X	X										
	D2							X	X	X	X		X		X			X			X					
	D3				X				X		X		X				X	X		X	X			X		
	D4									X	X	X	X	X	X						X					
	D5							X	X	X	X	X	X	X	X				X							
	D6						X		X	X	X	X	X	X	X					X		X				
	D7				X		X		X	X	X	X	X	X	X				X				X	X		
	D8									X		X		X		X					X	X	X			
	D9										X	X	X													
	D10						X		X	X	X	X	X	X				X	X			X				
	D11					X		X	X	X	X	X		X									X			
Connaissance	C1				X												X	X	X					X		
	C2																	X	X							
	C3																X	X	X	X						
	C4																X	X	X	X	X					
	C5																X	X	X	X	X					
	C6				X					X						X		X	X	X						
	C7				X												X	X	X	X				X		
	C8																X	X	X	X	X					
	C9																	X	X	X	X					
	C10																	X	X	X	X	X				
	C11																	X	X	X	X	X				

Source de données : Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle

Légende tableau 1

* Recommandations	** Défis
<p>S1 Mieux impliquer les citoyens et les collectivités locales dans la valorisation de leur patrimoine du quotidien</p> <p>S2 Rendre le patrimoine plus accessible</p> <p>S3 S'appuyer sur le patrimoine pour affirmer et transmettre les valeurs fondamentales de l'Europe et de la société européenne</p> <p>S4 Valoriser le patrimoine comme lieu de rencontre et vecteur de dialogue interculturel, de paix et de tolérance</p> <p>S5 Évaluer les pratiques et procédures de participation citoyenne</p> <p>S6 Créer un cadre approprié permettant aux communautés et aux collectivités locales d'agir au profit de leur patrimoine et de sa gestion</p> <p>S7 Développer et valoriser des programmes participatifs d'identification du patrimoine</p> <p>S8 Stimuler les initiatives des collectivités locales et de la population pour réhabiliter le patrimoine</p> <p>S9 Soutenir les projets intergénérationnels et interculturels en faveur du patrimoine</p> <p>S10 Faciliter et favoriser les partenariats (public, privé) pour des projets de conservation et de valorisation du patrimoine culturel</p>	<p>S1 Vivre en paix</p> <p>S2 Améliorer la qualité de vie</p> <p>S3 Contribuer au bien-être et à la bonne santé des individus</p> <p>S4 Préserver la mémoire collective</p> <p>S5 Établir une bonne gouvernance</p> <p>S6 Favoriser la gestion participative</p> <p>S7 Optimiser la mise en œuvre des conventions</p> <p>S8 Favoriser une approche inclusive du patrimoine</p>
<p>D1 Promouvoir le patrimoine culturel comme ressource et faciliter les investissements financiers</p> <p>D2 Soutenir et promouvoir le secteur du patrimoine, générateur d'emplois et d'activités économiques</p> <p>D3 Valoriser les métiers et les professionnels du patrimoine</p> <p>D4 Développer des évaluations d'impact sur le patrimoine dans le cadre de projets de réhabilitation, de construction, d'aménagement et d'infrastructures</p> <p>D5 Encourager la réutilisation du patrimoine et l'utilisation des savoirs et pratiques traditionnels</p> <p>D6 Garantir la prise en compte du patrimoine dans les politiques de développement, d'aménagement du territoire, d'environnement et d'énergie</p> <p>D7 Prendre en compte le patrimoine dans la politique de développement du tourisme durable</p> <p>D8 Conserver, restaurer et valoriser le patrimoine en s'appuyant davantage sur les nouvelles technologies</p> <p>D9 Utiliser des techniques innovantes pour présenter le patrimoine culturel au public, tout en préservant son intégrité</p> <p>D10 S'appuyer sur le patrimoine culturel pour caractériser un territoire et renforcer son attractivité et son renom</p> <p>D11 Développer de nouveaux modèles de gestion garantissant au patrimoine de bénéficier des retombées économiques qu'il génère</p>	<p>D1 Construire une société plus inclusive et cohésive</p> <p>D2 Développer la prospérité de l'Europe en prenant appui sur ses ressources patrimoniales</p> <p>D3 Assurer à la population européenne un cadre de vie de qualité, en harmonie avec son environnement culturel et naturel</p> <p>D4 Mettre en œuvre le principe de la conservation intégrée</p> <p>D5 Garantir la prise en compte du patrimoine dans les stratégies et les programmes du développement territorial durable</p> <p>D6 Développer les capacités des services publics pour répondre aux enjeux du développement territorial durable par un meilleur usage du patrimoine</p> <p>D7 Préserver et développer les capacités des services publics à répondre aux enjeux du patrimoine</p> <p>D8 Développer l'utilisation et la réutilisation du patrimoine</p>
<p>C1 Mieux intégrer l'éducation au patrimoine dans les cursus scolaires</p> <p>C2 Mettre en œuvre des mesures incitant les jeunes à « pratiquer » le patrimoine</p> <p>C3 Encourager la créativité pour captiver le public du patrimoine</p> <p>C4 Assurer une formation optimale des intervenants non professionnels et des professionnels d'autres secteurs associés au patrimoine</p> <p>C5 Diversifier les systèmes de formation des professionnels du patrimoine</p> <p>C6 Développer des banques de connaissance sur les matériaux, les techniques et les savoir-faire</p> <p>C7 Garantir la transmission des savoirs et des savoir-faire des métiers du patrimoine</p>	<p>C1 Contribuer à une société de la connaissance partagée</p> <p>C2 Identifier, conserver, transmettre et partager les savoirs et les savoir-faire patrimoniaux</p> <p>C3 Sensibiliser aux valeurs véhiculées par le patrimoine</p> <p>C4 Assurer aux acteurs du patrimoine un accès à la formation tout au long de la vie</p> <p>C5 Garantir un haut niveau technique pour l'ensemble des métiers du patrimoine</p> <p>C6 Soutenir, renforcer et valoriser la coopération intergouvernementale</p> <p>C7 Encourager la recherche concernant le patrimoine</p> <p>C8 Faire adhérer les jeunes à la cause patrimoniale</p>

C8	Garantir les compétences des professionnels intervenant sur le patrimoine protégé	
C9	Développer des programmes d'étude et de recherche en phase avec les besoins du secteur, et en partager les résultats	
C10	Favoriser et encourager le travail en réseau	
C11	Explorer le patrimoine comme source de connaissance, d'inspiration et de créativité	

Le tableau 1 met en lumière le lien entre toutes les recommandations formulées dans la stratégie et l'ensemble des défis qui y sont définis⁸. Il donne un aperçu détaillé des incidences que peut avoir la mise en œuvre des recommandations individuelles sur les défis établis par la stratégie. Cette dernière ne s'apparente pas à un ensemble de liens fragmentés entre recommandations et défis, mais se veut une structure à part entière formée de trois composantes autonomes, mais interconnectées. Il est par conséquent judicieux de déterminer également les liens structurels entre les composantes, de manière à percevoir leurs impacts mutuels indirects, condition préalable à l'établissement de synergies entre différents volets du patrimoine.

Les répercussions estimées de la stratégie dans le tableau 1 peuvent être agrégées, selon la source et la zone d'impact sectoriel (C par C, ou C∩C, C∩S, C∩D, etc.) pour obtenir une matrice d'entrées-sorties qui présente les synergies susceptibles d'être établies entre les composantes de la stratégie, grâce à la mise en œuvre des activités recommandées.

Tableau 2 – Matrice d'entrées-sorties de l'impact entre les composantes.

Matrice d'entrées-sorties	Défis 1 (composante S)	Défis 2 (composante D)	Défis 3 (composante C)
Recommandations 1 (composante S)	S1-10	S1-3, S5-10	S1-9
Recommandations 2 (composante D)	D1-3, D5-7, D11	D1-D11	D2-8, D10-11
Recommandations 3 (composante C)	C1, C6-7	C6	C1-11

Source de données : tableau 1, matrice de Léopold (Recommandations x Défis)

Légende du tableau 2 – Comment utiliser la matrice d'entrées-sorties ?

Comment obtenir une synthèse des résultats à partir de la matrice d'entrées-sorties ?	Défis dans S	Défis dans D	Défis dans C
Recommandations à S	SS : Efficacité des actions liées à S pour relever les défis liés à S	SD: Efficacité des actions liées à S pour relever les défis liés à D	SC: Efficacité des actions liées à S pour relever les défis liés à C
Recommandations à D	DS: Efficacité des actions liées à D pour relever les défis liés à S	DD: Efficacité des actions liées à D pour relever les défis liés à D	DC: Efficacité des actions liées à D pour relever les défis liés à C

⁸ La stratégie vise avant tout à lier les recommandations et défis de la même composante du patrimoine (S, D ou C), étant donné que la majorité des répercussions recensées sont situées sur la diagonale de la matrice (du coin supérieur gauche au coin inférieur droit).

Recommandations à C	CS: Efficacité des actions liées à C pour relever les défis liés à S	CD: Efficacité des actions liées à C pour relever les défis liés à D	CC: Efficacité des actions liées à C pour relever les défis liés à C
---------------------	---	--	--

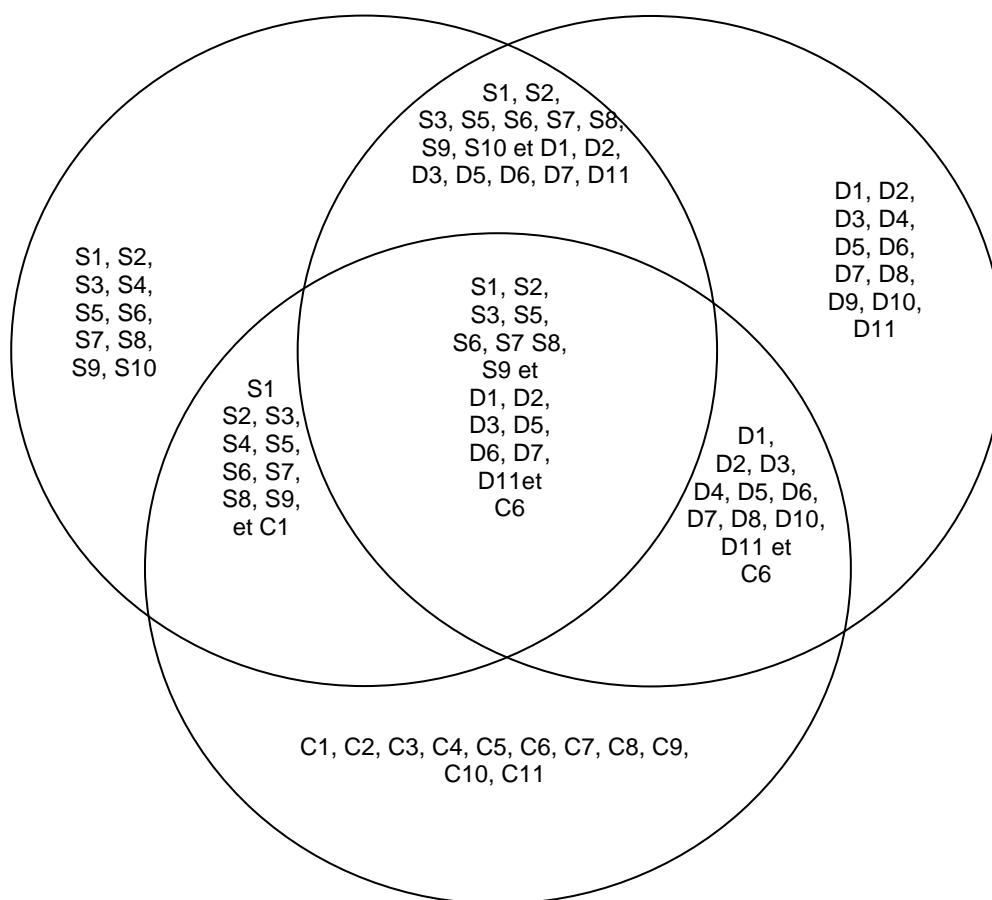
- NB :
- L'efficacité est mesurée de manière classique en suivant les indicateurs d'impact (quelles répercussions les recommandations dans S ont-elles sur les défis dans S, S∩S, etc.
 - La synergie entre S (dans recommandations) et D (dans défis) est établie en tant que moyenne des impacts évalués : $(DS + SD)/2$.
 - La synergie entre C et D est établie en tant que moyenne des impacts évalués : $(C∩D + D∩C)/2$.
 - La synergie entre S et C est établie en tant que moyenne des impacts évalués : $(S∩C + C∩S)/2$.

Le tableau 2 met en lumière la connexité entre les recommandations et les défis pour chaque composante de la stratégie. En diagonale, il présente l'indicateur classique d'efficacité des mesures. Il montre avec quel succès chaque composante de la stratégie parvient à mettre en œuvre ses propres recommandations les plus importantes.

Les impacts indirects ou transsectoriels apparaissent dans les champs non diagonaux de la matrice dans le tableau 2. En reliant l'impact transversal situé en dessous de la diagonale à l'impact transversal situé symétriquement au-dessus de la diagonale (comme D∩S et S∩D), on peut évaluer les synergies entre deux composantes de la stratégie, comment deux composantes se soutiennent mutuellement ou au contraire s'entravent, en mettant en œuvre leurs recommandations.

Le diagramme de Venn ci-dessous illustre l'intégration de trois composantes de la politique patrimoniale au moyen de liens directs (diagonaux, non chevauchants) et indirects (non diagonaux, chevauchants) entre les recommandations et défis établis par la stratégie.

Schéma 1 – Diagramme de Venn de la Stratégie intégrée pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle



Source : tableau 2.

La cohérence de la politique patrimoniale (ou une de ses mesures ou même un projet) sera renforcée dès lors que s'élargira la zone d'intersection intérieure avec la mise en œuvre de ses recommandations. Les politiques, mesures ou projets patrimoniaux spécifiques sont mieux intégrés lorsque la cohérence entre les interfaces augmente parallèlement à une efficacité accrue dans les trois composantes.

ANNEXE B

LISTE DES EXEMPLES PAR RECOMMANDATION

1. COMPOSANTE « SOCIALE »

La « composante sociale » (S) porte sur les relations du patrimoine avec, d'une part, les sociétés, la citoyenneté, la transmission et le partage des valeurs démocratiques par des méthodes de gouvernance participative, et la bonne gouvernance au moyen d'une gestion participative d'autre part.

Défis

- S1. Vivre en paix
- S2. Améliorer la qualité de vie
- S3. Contribuer au bien-être et à la bonne santé des individus
- S4. Préserver la mémoire collective
- S5. Établir une bonne gouvernance
- S6. Favoriser la gestion participative
- S7. Optimiser la mise en œuvre des conventions
- S8. Favoriser une approche inclusive du patrimoine

Recommandations

Recommandation S1

Mieux impliquer les citoyens et les collectivités locales dans la valorisation de leur patrimoine du quotidien

Exemples d'action

- Le patrimoine comme moyen d'émancipation des personnes handicapées mentales ou polyhandicapées – HEREIN (Pays-Bas)
www.ipsedebruggen.nl/news/article/58/opening-de-haven-nigrum-pullum-zwammerdam
www.romeinselimes.nl/nl/op-pad/fort-nigrum-pullum-zwammerdam
<https://erfgoedstem.nl/opening-bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum/>
www.monumentaal.com/bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum-open
- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> -
www.facebook.com/csicsoiplebania
- Programme de développement local de l'île de Cres – HEREIN (Croatie)
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/SEE/LDPP/Croatia_en.asp
- Protection du patrimoine local par les municipalités – HEREIN (République slovaque)
- Démarches participatives développées avec les écoles et les communes par l'association Qualité-Village-Wallonie (Belgique, Wallonie)
www.qvw.be/
- « SOS patrimoine » : fiches thématiques de la Fondation rurale de Wallonie, utiles à tout citoyen investi dans la sauvegarde d'un élément du patrimoine (Belgique, Wallonie)
www.frw.be
- Subvention à la restauration du « petit patrimoine » – HEREIN (Belgique, Région de Bruxelles-Capitale)
<http://patrimoine.brussels/liens/campagnes-programmes/petit-patrimoine-brochure-2015>
- Projet pilote dans les villages viticoles de Limassol (Chypre)
www.agrotourism.com.cy/discover-wine-route-4-wine-villages-limassol,60,en
- Saarländischer Verein für Denkmalschutz e.V. (Association for the Preservation of Historical Monuments of the state Saarland) (Allemagne)
www.denkmalschutz-saarland.de
 Association pour la protection des monuments historiques du Land de Sarre

Recommandation S2

Rendre le patrimoine plus accessible

Exemples d'action

- Activités menées lors des Journées européennes du patrimoine
<http://pjp-eu.coe.int/en/web/ehd-jep/home>
- Programme de développement local de l'île de Cres – HEREIN (Croatie)
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/SEE/LDPP/Croatia_en.asp
- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> -
www.facebook.com/csicsoiplebania
- Le patrimoine comme moyen d'émancipation des personnes handicapées mentales ou polyhandicapées – HEREIN (Pays-Bas)
www.ipsedebruggen.nl/news/article/58/opening-de-haven-nigrum-pullum-zwammerdam
www.romeinselimes.nl/nl/op-pad/fort-nigrum-pullum-zwammerdam
<https://erfgoedstem.nl/opening-bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum/>
www.monumentaal.com/bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum-open
- Deutsches Nationalkomitee für Denkmalschutz
(German National Committee for Monument Preservation) (Allemagne)
<http://www.dnk.de/>
Comité national allemand pour la protection du patrimoine

Recommandation S3

S'appuyer sur le patrimoine pour affirmer et transmettre les valeurs fondamentales de l'Europe et de la société européenne

Exemples d'action

- Programme de développement local de l'île de Cres – HEREIN (Croatie)
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/see/ldpp/croatia_FR.asp
- La Liszt Academy de musique en Hongrie, lauréat du prix Europa Nostra et lauréat du Label du patrimoine européen (2016) pour sa contribution à la culture et au patrimoine européens (Hongrie)
- Le patrimoine comme moyen d'émancipation des personnes handicapées mentales ou polyhandicapées – HEREIN (Pays-Bas)
www.ipsedebruggen.nl/news/article/58/opening-de-haven-nigrum-pullum-zwammerdam
www.romeinselimes.nl/nl/op-pad/fort-nigrum-pullum-zwammerdam
<https://erfgoedstem.nl/opening-bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum/>
www.monumentaal.com/bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum-open
- Verein Kulturraum Großregion (Allemagne)
<http://www.kulturraumgr.eu/de>
Espace culturel Grande Région (association de coopération et promotion de projets transfrontaliers en Belgique, France, Allemagne et au Luxembourg)

Recommandation S4

Valoriser le patrimoine comme lieu de rencontre et vecteur de dialogue interculturel, de paix et de tolérance

Exemples d'action

- Rapport sur le rôle des arts publics et des institutions culturelles dans la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel
http://ec.europa.eu/culture/library/reports/201405-omc-diversity-dialogue_en.pdf
- Programme de développement local de l'île de Cres – HEREIN (Croatie)
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/SEE/LDPP/Croatia_en.asp
- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> -
www.facebook.com/csicsoiplebania
- « Une autre histoire », parcours interculturel dans la pinacothèque de Brera (Italie)
<http://valorizzazione.beniculturali.it/it/notizie/259-brera-unaltra-storia-percorsi-interculturali-nel-museo.html>

- Le patrimoine comme moyen d'émancipation des personnes handicapées mentales ou polyhandicapées – HEREIN (Pays-Bas)
www.ipsedebruggen.nl/news/article/58/opening-de-haven-nigrum-pullum-zwammerdam
www.romeinselimes.nl/nl/op-pad/fort-nigrum-pullum-zwammerdam
<https://erfgoedstem.nl/opening-bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum/>
www.monumentaal.com/bezoekerscentrum-haven-nigrum-pullum-open
- Plan général d'occupation des sols de Nicosie (Chypre)
www.moi.gov.cy/moi/urbanguard/urbanguard.nsf/dmltph_en/dmltph_en?OpenDocument
- « Open Monument Day (Allemagne)
<http://www.tag-des-offenen-denkmals.de/>
 Journée portes ouvertes

Recommandation S5

Évaluer les pratiques et procédures de participation citoyenne

Exemples d'action

- Société des amis de Dubrovnik antique (Croatie)
<http://citywallsdubrovnik.hr/drustvo/?lang=en>
- Association « 4 grada Dragodid » : domaine d'action qui se concentre sur l'architecture vernaculaire, en particulier les techniques de pierre sèche et d'autres matériaux et types de construction dans le karst rural croate (Croatie)
www.dragodid.org
- Motel Trogir : association pour la protection de l'architecture d'après-guerre (Croatie)
<http://motelrogir.tumblr.com>
- Adopter un monument, un modèle pour le gardiennage du patrimoine partagé, appliqué dans plusieurs pays européens (le Provincial Museum Pirkanmaa (Finlande), une façon créative de faire participer activement les habitants locaux à la prise en charge à la préservation de la section locale leur patrimoine culturel)
<http://adoptoimonumentti.fi/europa-nostra-award-2016/?lang=en>
https://issuu.com/vapriikki/docs/am_esite_en_n_0815
<https://issuu.com/vapriikki/docs/adopt-a-monument>
- « Living Heritage Wiki », une plate-forme web sur base de la formule Wiki, ascendante et ouverte, pour permettre aux internautes de suggérer et de décrire des entrées dans un catalogue national du patrimoine culturel intangible, en rapport avec la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (Finlande)
www.aineetonkulttuuriperinto.fi/en/implementation
<https://wiki.aineetonkulttuuriperinto.fi/>
- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1
<http://balatoncsicso.reblog.hu/> - www.facebook.com/csicsoiplebania
- Commission de concertation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire – HEREIN (Belgique, Région de Bruxelles-Capitale)
<https://urbanisme.irisnet.be/les-commissions-de-concertation>

Recommandation S6

Créer un cadre approprié permettant aux communautés et aux collectivités locales d'agir au profit de leur patrimoine et de sa gestion

Exemples d'action

- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1
<http://balatoncsicso.reblog.hu/>
www.facebook.com/csicsoiplebania
- Programme de développement local de l'île de Cres – HEREIN (Croatie)
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/SEE/LDPP/Croatia_en.asp
- Fondation rurale de Wallonie : processus participatif de développement rural permettant d'inscrire la sauvegarde du patrimoine dans une dynamique de projet citoyen (Belgique) (www.frw.be)
- "InterKultur. Migration als Einflussfaktor auf Kunst und Kultur" (Intercultural barometer: migration as a factor influencing art and culture) (Allemagne)
http://www.mwk.niedersachsen.de/themen/kultur/kulturentwicklungskonzept_niedersachsen_kek/kekprozess/der-kek-prozess-bezieht-die-akteure-aktiv-ein-118561.html
 Baromètre interculturel. La migration comme facteur d'influence sur l'art et la culture

- Voluntary “persons of trust” for memorials/heritage sites, Schleswig-Holstein (Ehrenamtliche Vertrauensleute für Kulturdenkmale, § 6 DSchG) (Allemagne)
https://www.schleswig-holstein.de/DE/Fachinhalte/D/denkmalenschutz/downloads/Denkmalenschutzgesetz.pdf?__blob=publicationFile&v=5
Personnes de confiance bénévoles pour les sites commémoratifs/sites du patrimoine, Schleswig-Holstein

Recommandation S7

Développer et valoriser des programmes participatifs d'identification du patrimoine

Exemples d'action

- Actions menées dans le cadre des projets Interreg (UE) adoptant cette approche patrimoniale (« Trans-Formation du patrimoine »):
<http://muap.be/projets/le-projet-trans-formation-du-patrimoine-interreg-iv>
- Communauté d'initiative de Split pour la protection de trois zones résidentielles à Split (Croatie)
- Programme de développement local de l'île de Cres – HEREIN (Croatie)
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/SEE/LDPP/Croatia_en.asp
- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
<http://balatoncsicso.reblog.hu/>
www.facebook.com/csicsoiplebania
- Protection du patrimoine local par les municipalités – HEREIN (République slovaque)

Recommandation S8

Stimuler les initiatives des collectivités locales et de la population pour réhabiliter le patrimoine

Exemples d'action

- Accessibilité comme vecteur de la réappropriation par les habitants de Nantes du château-musée, Nantes (France)
- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1
<http://balatoncsicso.reblog.hu/>
www.facebook.com/csicsoiplebania
- Participation des populations locales à la restauration de petits patrimoines, à l'initiative de Qualité-Village-Wallonie (Belgique)
www.qvw.be/
- L'association « Petites cités de caractère de France »
www.petitescitesdecaractere.com/fr/lassociation-petites-cites-de-caractere-de-france

Recommandation S9

Soutenir les projets intergénérationnels et interculturels en faveur du patrimoine

Exemples d'action

- Programme de développement local de l'île de Cres – HEREIN (Croatie)
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/SEE/LDPP/Croatia_en.asp
- Ateliers « l'outil en main » pour contribuer à l'épanouissement de l'enfant en lui faisant découvrir concrètement un métier et privilégier la relation intergénérationnelle (France)
www.loutilenmain.fr/
- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1
<http://balatoncsicso.reblog.hu/>
www.facebook.com/csicsoiplebania
- Programme de formations à destination des enfants et des adultes au Centre des métiers du patrimoine, à l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu (Belgique, Wallonie)
www.institutdupatrimoine.be/index.php/missions/metiers-du-patrimoine
- Music programme “Wir machen die Musik” (We make music), Lower Saxony (Allemagne)
<http://www.wirmachendiemusik.de/>
Programme musical “Nous faisons de la musique”

Recommandation S10**Faciliter et favoriser les partenariats (public et privé) pour des projets de conservation et de valorisation du patrimoine culturel****Exemples d'action**

- Fondation du patrimoine (France)
www.fondation-patrimoine.org
- Fondation Total (France)
www.fondation.total.com/missions/faire-rayonner-les-cultures-et-le-patrimoine
- Indicateurs des impacts économiques et sociaux du patrimoine culturel – HEREIN (Hongrie)
www.forsterkozpont.hu/nemzetkozi-feladatok/nemzetkozi-projektjeink/749#1
<http://balatoncsicso.reblog.hu/>
www.facebook.com/csicsoiplebania
- Palazzo Madama : achat en partenariat avec Turin (Italie) www.palazzomadamatorino.it/it/blog/ottobre-2013/crowdfunding-and-more-summary
- Lottery Fund (Royaume-Uni)
www.biglotteryfund.org.uk
- Fondation Roi Baudouin (Belgique)
www.kbs-frb.be/fr/
- Culture Funding Point (Allemagne)
<http://www.kulturfoerderpunkt-berlin.de/start/>
Centre de promotion culturelle

2. COMPOSANTE « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE »

La composante « développement territorial et économique » (D) porte sur les relations du patrimoine culturel avec le développement territorial, l'économie et la gouvernance territoriale, dans le respect des principes du développement durable.

Défis

- D1. Construire une société plus inclusive et cohésive
- D2. Développer la prospérité de l'Europe en prenant appui sur ses ressources patrimoniales
- D3. Assurer à la population européenne un cadre de vie de qualité, en harmonie avec son environnement culturel et naturel
- D4. Mettre en œuvre le principe de la conservation intégrée
- D5. Garantir la prise en compte du patrimoine dans les stratégies et les programmes du développement territorial durable
- D6. Développer les capacités des services publics pour répondre aux enjeux du développement territorial durable par un meilleur usage du patrimoine
- D7. Préserver et développer les capacités des services publics à répondre aux enjeux du patrimoine
- D8. Développer l'utilisation et la réutilisation du patrimoine

Recommandations**Recommandation D1****Promouvoir le patrimoine culturel comme ressource et faciliter les investissements financiers****Exemples d'action**

- Rapport « Cultural Heritage Counts for Europe », 2015
www.theheritagealliance.org.uk/cultural-heritage-counts-for-europe/
- Établissement public de coopération culturelle (EPCC), pont du Gard, site UNESCO (France)
www.pontdugard.fr/fr/la-gestion-du-site-confiee-un-epcc
- Art Bonus : régime de taxe favorable au soutien de la culture par des donations (Italie)
<http://artbonus.gov.it/>
- Fonds national de restauration (Pays-Bas)
www.restauratiefonds.nl/
- Mécanisme d'encouragement financier des immeubles inscrits à l'inventaire des monuments historiques (Chypre)
<http://moi.gov.cy/tpf>

Recommandation D2**Soutenir et promouvoir le secteur du patrimoine, générateur d'emplois et d'activités économiques****Exemple d'action**

- Alliance Patrimoine-Emploi, Gouvernement wallon (Belgique, Wallonie)

Recommandation D3**Valoriser les métiers et les professionnels du patrimoine****Exemples d'action**

- Journées européennes des métiers d'art
www.journeesdesmetiersdart.fr/en-europe
- Visites de chantiers de restauration: église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, Versailles, cathédrale de Tournai, etc.
- Le salon Denkmal à Leipzig (Allemagne)
- Moj kazun – La mia casa, activités patrimoniales à Vodnjan centrées sur la préservation de petits abris en pierre sèche dans des champs, typiques de la péninsule d'Istrie (Croatie)
www.istria-culture.com/en/the-kazun-park-i174
- Salon international du patrimoine culturel (SIPC) au Louvre à Paris (France)
www.patrimoineculturel.com/
- Semaine « jeunesse et patrimoine », organisée dans le prolongement des Journées européennes du patrimoine, avec la présence d'artisans, Building Heroes, activités pédagogiques de la Paix-Dieu, ateliers avec artisans (Belgique, Wallonie)
- The Denkmal trade fair in Leipzig (Germany)
<http://www.denkmal-leipzig.de/>
- La foire Denkmal à Leipzig (Allemagne)
Cultural heritage award, Free Hanseatic City of Bremen (Allemagne)
- <http://www.denkmalpflege.bremen.de/sixcms/detail.php?gsid=bremen160.c.2415.de>
Prix du Patrimoine culturel, Ville libre hanséatique de Brême

Recommandation D4**Développer des évaluations d'impact sur le patrimoine dans le cadre de projets de réhabilitation, de construction, d'aménagement et d'infrastructures****Exemple d'action**

- Les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, quant aux systèmes efficaces de gestion (II.F), déclarent que les évaluations d'impact pour des interventions proposées sont essentielles pour toutes les propriétés de patrimoine mondial et pourraient être étendues, en les adaptant, à d'autres catégories de patrimoine

Recommandation D5**Encourager la réutilisation du patrimoine et l'utilisation des savoirs et pratiques traditionnels****Exemples d'action**

- Centre Fraunhofer pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments historiques. (Alte Schöfflerei im Kloster Benediktbeuern) (Allemagne)
www.denkmalpflege.fraunhofer.de/
- Rénovation du patrimoine culturel avec l'aide de personnes sans emploi – HEREIN (République slovaque)
www.academia.edu/21653581/Strategic_Heritage_Conservation_Practices_Inclusion_of_the_Unemployed_in_Saving_Cultural_Heritage_in_Slovakia

Recommandation D6**Garantir la prise en compte du patrimoine dans les politiques de développement, d'aménagement du territoire, d'environnement et d'énergie****Exemples d'action**

- Subvention à la restauration du « petit patrimoine » – HEREIN (Belgique, Région de Bruxelles-Capitale) <http://patrimoine.brussels/liens/campagnes-programmes/petit-patrimoine-brochure-2015>)
- Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (article 209/1 du CWATUPE) (Belgique, Wallonie)
- Third Creative Industry Report, Berlin (Allemagne)
<http://www.berlin.de/sen/kultur/en/cultural-policy/creative-economy/>
3^e rapport sur l'industrie creative, Berlin) (Belgique, Wallonie)

Recommandation D7**Prendre en compte le patrimoine dans la politique de développement du tourisme durable****Exemples d'action**

- Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe
www.culture-routes.net/
- Une stratégie de tourisme durable pour Suomenlinna, site du patrimoine mondial (Finlande)
http://frantic.s3.amazonaws.com/suomenlinna/2015/06/Sustainable_Tourism_Strategy_062015_final_0.pdf
- Paradores en Espagne (Espagne)
www.parador.es/fr
- La voie verte en Ardèche méridionale : un mode doux de découverte du patrimoine (France)
www.cc-gorgesardeche.fr/spip.php?rubrique33
- Réseau des grands sites de France (France)
www.grandsitedefrance.com/
- Subvention à la restauration du « petit patrimoine » – HEREIN (Belgique, Région de Bruxelles-Capitale)
<http://patrimoine.brussels/liens/campagnes-programmes/petit-patrimoine-brochure-2015>)
- Aides à l'agritourisme, Chypre
www.rural-tourism.tph.moi.gov.cy
- L'association « Petites cités de caractère de France »
www.petitescitesdecaractere.com/fr/lassociation-petites-cites-de-caractere-de-france
- Cultural tourism manual, Brandenburg (Allemagne)
http://www.mwfk.brandenburg.de/media_fast/4055/Leitfaden_Kulturtourismus.15995197.pdf
Guide de tourisme culturel

Recommandation D8**Conserver, restaurer et valoriser le patrimoine en s'appuyant davantage sur les nouvelles technologies****Exemples d'action**

- Utilisation du Système d'information géographique (SIG) pour la cartographie des biens culturels immobiliers (Inventaire du patrimoine culturel en Suisse , inventaire du patrimoine culturel immobilier en Wallonie)
- Modélisation 3D au service des études préalables et des « master plans » pour la restauration des monuments historiques (restauration de la cathédrale Santa María Vitoria-Gasteiz) (Espagne)
www.catedralvitoria.eus/ingles/restauracion_introduccion.php
- Modélisation et impressions 3D
<http://ofti.org/la-modelisation-3d-en-archeologie-et-patrimoin/>
- Visite de l'abbaye de Jumièges, associée à de la réalité augmentée (France)
www.abbayedejumieges.fr/remontez-le-temps.html
- Numérisation des contenus des institutions de dépôt – HEREIN (République slovaque)
www.slovakiana.sk/ ; www.opis.culture.gov.sk/uvod
- Recherches archéologiques avec le procédé LiDAR pour revisiter un site archéologique (Stonehenge) (Royaume-Uni)
www.wessexarch.co.uk/stonehenge/explore-stonehenge-landscape-lidar-survey

Recommandation D9

Utiliser des techniques innovantes pour présenter le patrimoine culturel au public, tout en préservant son intégrité

Exemples d'action

- Reconstitution de grottes en fac-similé (Chauvet, Lascaux, Altamira)
Chauvet <http://en.cavernedupontdarc.fr/>
Lascaux www.lascaux.culture.fr/
Altamira http://en.museodealtamira.mcu.es/Prehistoria_y_Arte/la_cueva.html
- Le « patrimoine à roulettes », visites décalées (Belgique, Région de Bruxelles-Capitale)
www.reseau-idee.be/adresses-utiles/fiche.php?org_id=1233
- Bavarikon: Bavarian portal for art, culture and regional studies, as well as digitalisation concepts for the transmission of analogue cultural assets to other German Länder
www.bavarikon.de/ Portail bavarois pour l'art, la culture et les études régionales, ainsi que des concepts de numérisation pour la transmission d'actifs culturels analogiques à d'autres Länder allemands.
- Database of (historic) monuments of the office for the Preservation of Monuments of the Free Hanseatic City of Bremen (Allemagne)
(Datenbank des Bremer Landesamtes für Denkmalpflege zu Baudenkmalern)
<http://www.denkmalpflege.bremen.de/sixcms/detail.php?gsid=bremen160.c.4297.de>
Base de données des monuments (historiques) du bureau pour la préservation des Monuments de la ville libre hanséatique de Brême

Recommandation D10

S'appuyer sur le patrimoine culturel pour caractériser un territoire et renforcer son attractivité et son renom

Exemples d'action

- Programme européen Leader : groupes d'action locale (GAL) (Europe)
http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/index_fr.htm
- Pôle d'économie du patrimoine autour des arts du feu à Limoges (France)
www.museebal.fr/fr/restructuration-musee
- Villes et pays d'art et d'histoire (France)
www.vpah.culture.fr/
- Parcs naturels régionaux (France)
www.parcs-naturels-regionaux.fr/
- Cultural concept of the Thuringia state government (Allemagne)
<http://thueringen.de/imperia/md/content/tmbwk/kulturportal/kulturkonzept-thueringen.pdf>
Concept culturel du gouvernement du Land de Thuringe

Recommandation D11

Développer de nouveaux modèles de gestion garantissant au patrimoine de bénéficier des retombées économiques qu'il génère

Exemple d'action

- Numérisation des contenus des institutions de dépôt – HEREIN (République slovaque)
www.slovakiana.sk/
www.opis.culture.gov.sk/uvod

3. COMPOSANTE « CONNAISSANCE ET ÉDUCATION »

La composante « connaissance et éducation » (C) porte sur les relations entre le patrimoine et la connaissance partagée, qui va de la sensibilisation à la recherche, en passant par la formation.

Défis

- C1. Contribuer à une société de la connaissance partagée
- C2. Identifier, conserver, transmettre et partager les savoirs et les savoir-faire patrimoniaux
- C3. Sensibiliser aux valeurs véhiculées par le patrimoine
- C4. Assurer aux acteurs du patrimoine un accès à la formation tout au long de la vie
- C5. Garantir un haut niveau technique pour l'ensemble des métiers du patrimoine
- C6. Soutenir, renforcer et valoriser la coopération intergouvernementale
- C7. Encourager la recherche concernant le patrimoine
- C8. Faire adhérer les jeunes à la cause patrimoniale

Recommandations

Recommandation C1

Mieux intégrer l'éducation au patrimoine dans les cursus scolaires

Exemples d'action

- Adoptons un monument (Europe)
www.heritagecouncil.ie/archaeology/our-initiatives/adopt-a-monument-ireland/
- Prix Europa Nostra, catégorie éducation, formation, sensibilisation
www.europanostrabelgium.be/fr/
- Recherche interactive et projet de conservation du retable maître-autel de l'église Saint-Nicolas à Tallin – HEREIN (Estonie)
<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>
- Année nationale du patrimoine culturel 2013– HEREIN (Estonie)
www.parandiaasta.ee/et
- Écoles au manoir – HEREIN (Estonie)
<http://koolielu.ee/waramu/view/1-7da1a016-1e4e-4ea9-921a-705ce97f40c4>
- Matériels pédagogiques pour les enseignants concernant le patrimoine culturel local – HEREIN (Estonie)
www.eays.edu.ee/aja/index.php/ajalooopetus/ajalugu/126-eesti-kultuuriloo-oppematejal-eaus-2013
- Accéder aux archives, aux bibliothèques et aux musées avec une seule recherche (Finlande)
www.finna.fi
- Valises pédagogiques et classes patrimoine de la Fondation rurale de Wallonie (Belgique)
www.frw.be
- Activités pédagogiques des maisons de l'urbanisme en Wallonie (Belgique)
www.murla.be
- School Programm „denkmal aktiv – Kulturerbe macht Schule“ of the Deutsche Stiftung Denkmalschutz (German Foundation for the Preservation of Monuments)
Deutschen Stiftung Denkmalschutz „denkmal aktiv – Kulturerbe macht Schule“ (Allemagne)
<http://denkmal-aktiv.de/>
Fondation allemande pour la préservation des Monuments

Recommandation C2

Mettre en œuvre des mesures incitant les jeunes à pratiquer le patrimoine

Exemples d'action

- Concours photo EPIM
www.nike-kultur.ch/fr/concours-photographique-pour-les-jeunes/
- Nuit des monuments/musées
www.monument-tracker.com/nuit-europeenne-musees/
- Année nationale du patrimoine culturel 2013 – HEREIN (Estonie)
www.parandiaasta.ee/et
- Écoles au manoir – HEREIN (Estonie)
<http://koolielu.ee/waramu/view/1-7da1a016-1e4e-4ea9-921a-705ce97f40c4>
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du maître-autel de l'église Saint-Nicolas à Tallin – HEREIN (Estonie)
<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>
- Compétition de fabricants de patrimoine culturel pour enfants et jeunes, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine en Finlande (Finlande)
www.kulttuuriperintokasvatus.fi/wp-content/uploads/2015/04/Cultural-Heritage-Makers2015_Instructions.pdf
<http://europeanheritagedays.com/Event/a3a5d/Cultural-Heritagemakers-LANevent-for-the-Finnish-Youth.html>
- Pass culture sport 15-30 ans: mini-chéquier de neuf entrées de sites en région des Pays de la Loire (France)
www.pack15-30.fr/?id=18
- Chèques culture – HEREIN (République slovaque)
www.kulturnepoukazy.sk/kp16/
- Programme de télévision « Het Klokhuis » sur le patrimoine mondial de l'UNESCO (Pays-Bas)
www.hetklokhuis.nl/

Recommandation C3**Encourager la créativité pour captiver le public du patrimoine****Exemples d'action**

- Année nationale du patrimoine culturel 2013 – HEREIN (Estonie)
www.parandiaasta.ee/et
- Écoles au manoir – HEREIN (Estonie)
<http://koolielu.ee/waramu/view/1-7da1a016-1e4e-4ea9-921a-705ce97f40c4>
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du maître-autel de l'église Saint-Nicolas à Tallin – HEREIN (Estonie)
<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>
- « La Nuit des pêcheries », par les « Territoires imaginaires », sur le littoral Atlantique (France)
<http://territoires-imaginaires.fr/>
- Anatomie d'une île, l'île de Vis (Croatie), www.anatomija-otoka.com/
- Festival de Xarkis (Chypre), www.xarkis.org
- Adoptons un monument (Europe) plusieurs sites, par exemple : www.archaeologyscotland.org.uk/our-projects/adopt-monument

Recommandation C4**Assurer une formation optimale des intervenants non professionnels et des professionnels d'autres secteurs associés au patrimoine****Exemples d'action**

- Organisation de formations des guides par le réseau de la Charte européenne des abbayes et sites cisterciens (Europe), www.cister.net/
- Projet européen « Europe tour » sur l'autonomisation des zones rurales pour développer le potentiel du tourisme culturel, qui vise à améliorer la qualification des intervenants dans les domaines culturels du tourisme rural (Europe)
www.europetour.tips
- Journée thématique, analyse d'un village; actions des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) (France), www.fncaue.com/
- Module de formation à l'agritourisme et à la place du patrimoine dans l'accueil en milieu rural
www.forum-synergies.eu/bdf_motcle-dossier-14_fr.html
- Restoration Training for craftsmen (Ausbildung von Handwerkern zu "Restauratoren im Handwerk") (Allemagne)
www.restaurator-im-Handwerk.de
Formation d'artisans pour la conservation du patrimoine architectural

Recommandation C5**Diversifier les systèmes de formation des professionnels du patrimoine****Exemples d'action**

- « Erasmus de l'apprentissage », test lancé par 11 entreprises françaises et allemandes, 2016.
www.agence-erasmus.fr/projet/39/l-erasmus-des-apprentis-le-projet-euroapprentissage
- Année nationale du patrimoine culturel 2013 – HEREIN (Estonie)
www.parandiaasta.ee/et
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du maître-autel de l'église Saint-Nicolas à Tallin – HEREIN (Estonie)
<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>
- Journée d'information et de formation sur le plan de numérisation du ministère de la Culture (France)
www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Patrimoine-ethnologique/Soutiens-a-la-recherche/Plan-de-numerisation
- « Tour d'Europe en 22 jours », dispositif de mobilité pour les apprentis de 18 à 25 ans, Région Poitou-Charentes (France)
www.alternance-en-region.com/articles/tour-deurope-des-apprentis-en-22-jours-520.html
- Académie du patrimoine *postgraduate*, créée en 2001 par le Centre International de la culture et de l'université d'économie de Cracovie (Pologne)
<http://mck.krakow.pl/a-post-graduate-studies>
- Training institution, Propstei Johannisberg Fulda (Allemagne), www.propstei-Johannisberg.de
Institut de formation, Propstei Johannisberg Fulda
- Academy of the German Foundation for Monument Protection (Deutsche Stiftung Denkmalschutz) (Allemagne), www.denkmalakademie.de
Académie de la fondation allemande pour la protection des monuments.

Recommandation C6**Développer des banques de connaissance sur les matériaux, les techniques et les savoir-faire locaux et traditionnels****Exemples d'action**

- Formation des maçons aux enduits à la chaux (Maisons paysannes de France ; Centre des métiers du patrimoine à l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay)
www.institutdupatrimoine.be/index.php/missions/metiers-du-patrimoine
- Institut des métiers d'art (France)
www.institut-metiersdart.org/
- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) à Paris (France)
www.cnam.fr/
- Conservatoire dynamique des gestes techniques : base de données, outils audio-visuels et pédagogiques de l'Université populaire du Ventoux, région Provence-Alpes-Côte d'Azur, (France)
www.upventoux.org/conservatoire-dynamique-gestes-techniques/
- Matériauthèque de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris, Val-de-Seine (France)
www.paris-belleville.archi.fr/materiauthèque_180
- Malle découverte : matériaux et constructions en Seine-Saint-Denis (France)
www.seine-saint-denis.fr/Dispositifs-educatifs-patrimoniaux.html
- Encyclopédie électronique de la culture populaire traditionnelle – HEREIN (République slovaque)
www.ludovakultura.sk/index.php?id=11
- Matériauthèque du Centre des métiers du patrimoine à l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay (Belgique, Wallonie)
www.institutdupatrimoine.be/index.php/missions/metiers-du-patrimoine

Recommandation C7**Garantir la transmission des savoirs et des savoir-faire des métiers du patrimoine****Exemples d'action**

- Concours de poteries, exposition, acquisition d'œuvres primées par le musée de Raeren (Belgique germanophone)
http://toepfereimuseum.org/fr_FR/museum
- Centre d'artisanat tradition à Lika-Senj County (Croatie)
- Année nationale du patrimoine culturel 2013 – HEREIN (Estonie)
www.parandiaasta.ee/et
- École de la dentelle au Puy-en Velay (France), www.ladentelledupuy.com/
- Formation de personnes en réinsertion : copie d'objets antiques en bronze et création d'objets au musée de Saint-Denis (France)
www.musee-saint-denis.fr/#accueil
- Pro Monumenta : la prévention par l'entretien – HEREIN (République slovaque)
www.promonumenta.sk/
www.pamiatky.sk/sk/page/pro-monumenta
- École d'artisanat : centre pour la production d'art traditionnel – HEREIN (République slovaque)
[www.uluv.sk/sk; craft@uluv.sk](http://www.uluv.sk/sk;craft@uluv.sk)
- Centres de formation aux métiers du patrimoine (réseau du Conseil de l'Europe) :
- Zentrum für Restaurierung und Denkmalpflege, Herrstein (Allemagne)
<http://hwk-koblenz.de/index.php?id=75>
- Centre des métiers du patrimoine à l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay (Belgique, Wallonie)
www.institutdupatrimoine.be/index.php/missions/metiers-du-patrimoine
- Centro Albayzin, Escuela Andaluza de Restauracion (Espagne)
www.crnartesia.com/index.php/relaciones-institucionales/132-convenios/193-asociacion-granadina-de-artesanos
- École d'Avignon (France), www.ecole-avignon.com/
- Rempart (France), www.rempart.com/
- International Built Heritage Conservation Training Centre (Roumanie)
www.heritagetraining-banffycastle.org/index.php/en/
- National Heritage Training group et Conservation, Regeneration & Community Development across the North East, Cumbria & North Yorkshire (Royaume-Uni)
www.the-nhtg.org.uk/
- Centre for Restoration and Monument Preservation, Herrstein (Allemagne)
(Zentrum für Restaurierung und Denkmalpflege)
<http://hwk-koblenz.de/index.php?id=372>
Centre pour la conservation et la restauration des Monuments

Recommandation C8**Garantir les compétences des professionnels intervenant sur le patrimoine protégé****Exemples d'action**

- Fondazione Villa Fabris, Centro Europeo per i Mestieri del Patrimonio (Italie)
www.villafabris.it/it/villa-fabris/
- Research Alliance Cultural Heritage
www.forschungsallianz-kulturerbe.de
Alliance de la recherche dans le domaine du patrimoine culturel

Recommandation C9**Développer des programmes d'étude et de recherche en phase avec les besoins du secteur et en partager les résultats****Exemples d'action**

- Projet européen « Climate for Culture » visant à évaluer l'impact du changement climatique sur le patrimoine culturel
www.climateforculture.eu
- JPI Cultural Heritage and Global Change
www.jpi-culturalheritage.eu/
- Année nationale du patrimoine culturel 2013 – HEREIN (Estonie)
www.parandiaasta.ee/et
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du maître-autel de l'église Saint-Nicolas à Tallin – HEREIN (Estonie)
<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/n/on-view-rode-alterpiece-in-close-up/>
- Journal Encatc (France – Europe)
www.encatc.org/
- « Culture et Recherche », (publication du ministère de la Culture, (France)
www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologie/La-recherche/La-revue-Culture-et-Recherche
- Activités de recherche et publication « Herito » de l'ICC à Cracovie (Pologne)
www.herito.pl/en/icc-online-bookshop-regulations
- European Cultural Heritage Studies University Frankfurt/Oder Viadrina (Allemagne)
www.denkmalpflege-viadrina.de
Etudes du patrimoine culturel européen de l'Université de Francfort / Oder Viadrina

Recommandation C10**Favoriser et encourager le travail en réseau****Exemples d'action**

- Alliance 3.3
<http://europeanheritagealliance.eu/about/>
- Europa Nostra
www.europanostra.org/
- Les centres culturels de rencontre
www.accr-europe.org/
- Le réseau HEREIN, outil de dialogue et d'échanges, qui facilite par exemple la coopération entre les ministères et les institutions responsables de la gestion du patrimoine en Europe
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Herein/Default_fr.asp
- FEMP : Fédération européenne pour les métiers du patrimoine
www.ecole-avignon.com/fr_FR/Ecole-Avignon/Actualites/Presse/Federation-europeenne-pour-les-Metiers-du-Patrimoine-bati
- « Cultural Heritage Counts for Europe », projet de recherche européen conduit par un consortium de partenaires (ENCATC, RLICC, ICC), et coordonné par Europa Nostra
http://ec.europa.eu/culture/news/2015/0612-cultural-heritage-counts_en.htm
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du maître-autel de l'église Saint-Nicolas à Tallin – HEREIN (Estonie)
<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/en/on-view/on-view/rode-altarpiece-in-close-up/>
- European Route of Industrial Heritage (ERIH) (Allemagne)
<http://www.erih.net/>
Route Européenne du patrimoine industriel

Recommandation C11**Explorer le patrimoine comme source de connaissance, d'inspiration et de créativité****Exemples d'action**

- Ode à la verticalité : un jongleur à l'abbaye (Le Mont-Saint-Michel, France)
www.mouvement.net/critiques/critiques/spiritualite-du-corps
- Agost, petit village près d'Alicante : travail de la céramique traditionnelle, mais aussi création contemporaine avec la céramique, dans une approche du développement durable associé à des recherches scientifiques, accompagné par un musée monographique et des ateliers nationaux et internationaux. (Espagne)
www.museoagost.com/cms/
- Année nationale du patrimoine culturel 2013 – HEREIN (Estonie)
www.parandiaasta.ee/et
- Écoles au manoir – HEREIN (Estonie)
<http://koolielu.ee/waramu/view/1-7da1a016-1e4e-4ea9-921a-705ce97f40c4>
- Recherche interactive et projet de conservation du retable du maître-autel de l'église Saint-Nicolas à Tallin – HEREIN (Estonie)
<http://nigulistemuuseum.ekm.ee/en/on-view/on-view/rode-altarpiece-in-close-up/>
- Rijksmuseum Amsterdam – Rijks Studio : créer sa propre œuvre d'art en utilisant les images du musée (Pays-Bas)
www.rijksmuseum.nl/nl/rijksstudio?gclid=CLnQsLD87c0CFQaNGwodrI0FTQ